

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE

COMMUNE D'AUCH (Gers)

Exercices 2011 et suivants

TABLE DES MATIÈRES

SY	NTHÌ	ÈSE5
IN	ΓROD	DUCTION
LA	PRÉS	SENTATION DE LA COLLECTIVITÉ
LE	\mathbf{S}	PRINCIPALES OBSERVATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT
D'(DBSE	RVATIONS DÉFINITIVES
		STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'AUCH9
	1.1.	La ville d'Auch : des facteurs de fragilité renforcés par son enclavement
		1.1.1. Des projets routiers et ferroviaires qui tardent à se concrétiser et ralentissen
		les échanges avec la métropole toulousaine
		1.1.2. L'aménagement numérique
		1.1.3. Une absence de dynamisme démographique
		1.1.4. Un bassin d'emploi concentré sur lui-même et reposant sur l'emplo
		public11
		1.1.5. Des poches de fragilité sociale
		1.1.6. Le vieillissement du corps médical
	1.2.	Les leviers utilisés pour renforcer l'attractivité du territoire
		1.2.1. Le développement des antennes universitaires
		1.2.2. Une politique de l'habitat à conforter pour renforcer l'attractivité résidentielle
		de la commune
		1.2.3. Les difficultés du maintien du commerce en centre-ville
_		1.2.4. Le cadre de vie et le tourisme
2.		QUALITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE22
3.		SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE
	3.1.	Les performances financières
		3.1.1. Une tendance à l'érosion de la capacité d'autofinancement
		3.1.2. Le poids significatif des dépenses de personnels dans la structure des coûts
		3.1.3. Un volume d'investissement important en grande partie autofinancé 25
	3.2.	
	3.2.	3.2.1. Des produits de gestion impactés par le transfert des compétences à
		1'agglomération
		3.2.2. La maîtrise partielle des charges de gestion
	3.3.	La situation bilancielle 42
		3.3.1. Le désendettement progressif de la commune
		3.3.2. Le niveau confortable du fonds de roulement et de la trésorerie
	3.4.	Conclusion sur l'analyse financière rétrospective
4.	LA	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
CO	MMU	UNE40
5.	LA	,
CE		E
	5.1.	La mutualisation des services
		5.1.1. Un schéma de mutualisation des services récent

Rénonse	s aux o	bservations définitives	. 61
GLOSSA	AIRE		. 59
	5.2.3.	Une mutualisation ponctuelle sans stratégie d'achat	. 55
	5.2.2.	Un service commande publique mutualisé entre l'agglomération et la vi centre	
	5.2.1.	Un périmètre consolidé d'achat	. 53
5.2.	La mu	tualisation des achats	. 53
	5.1.4.	Une évolution des charges de personnel cumulées en hausse en dépit de mutualisation des services	
	5.1.3.	Le développement des services communs en application de l'article L. 52 4-2 du CGCT	
	5.1.2.	Une intensification des mises à disposition croisée entre l'agglomération e ville-centre	

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la commune d'Auch pour les exercices 2011 à nos jours. Cette commune, préfecture du Gers, est la ville-centre de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne créée à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le périmètre de l'examen porte sur la fiabilité des comptes, sur la situation financière et sur le développement de la commune dans le cadre de l'enquête régionale sur les villes moyennes que la chambre conduit en Occitanie.

La ville présente des fragilités socio-économiques qui freinent son développement. Le maintien du commerce en centre-ville est particulièrement difficile en dépit des efforts financiers de la commune. La présence de services publics administratifs d'enseignement et de santé participe au maintien de son niveau d'emploi et à la fréquentation de son centre-ville. Au demeurant, la dépendance à l'emploi public rend la ville très vulnérable aux restructurations actuelles des services publics.

Au cours de la période 2011-2017, le niveau de l'excédent brut de fonctionnement, c'està-dire le niveau de l'épargne que la collectivité dégage de sa gestion courante hors opérations financières et exceptionnelles, a diminué de 7 % en moyenne par an, pour s'établir à près de 6 M€.

Les faibles marges de manœuvre de la commune en matière de fiscalité locale sont obérées par la pression fiscale du territoire.

La rupture dans l'évolution des produits et des charges de gestion, constatée à partir de 2014, s'explique par le transfert à la communauté d'agglomération d'équipements culturels et sportifs. La commune d'Auch, essentiellement concernée par ces transferts, n'en supporte plus la charge mais ne reçoit plus d'attribution de compensation communautaire. Elle verse même à l'établissement public de coopération intercommunale, en compensation, un montant de 1,6 M€ par an.

Le ratio d'autofinancement des investissements, qui s'élève à 74,7 % par an en moyenne, est satisfaisant. L'importance des produits de cession (5,8 M€ en cumulé sur la période), issus de l'optimisation du parc immobilier, a contribué à limiter le recours à l'emprunt pour le besoin de financement de la section d'investissement. L'endettement de la commune reste ainsi limité, avec une capacité de désendettement du budget principal de 3,1 années.

Néanmoins, conjugué à un programme d'investissement croissant, soit 29,4 M€ cumulés entre 2014 et 2017, le besoin de financement augmente et représente 7,7 M€ depuis 2014. Cette trajectoire pourrait à moyen terme dégrader la situation financière de la ville qui devra recourir plus fortement à l'emprunt pour financer sa politique d'investissement liée notamment à la mise en valeur de son cœur de ville historique.

L'enjeu pour la commune porte sur la constitution de marges de manœuvre suffisantes en fonctionnement pour faire face à un ambitieux programme d'investissement, en optimisant notamment les relations financières au sein de l'intercommunalité.

RECOMMANDATIONS

- 1. Participer à l'élaboration du pacte financier et fiscal de l'agglomération. *Totalement mise en œuvre.*
- 2. Harmoniser le temps de travail effectif du personnel communal dans le cadre du respect du cadre légal de 1 607 heures annuelles. *Non mise en œuvre*.
- 3. Repenser l'organisation des processus d'achat dans un objectif de sécurité juridique renforcée. *Non mise en œuvre*.
- 4. Recourir plus régulièrement aux groupements de commandes entre l'agglomération et la commune d'Auch. *Non mise en œuvre*.

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse.

Au stade du rapport d'observations définitives, le degré de mise en œuvre de chaque recommandation est coté en application du guide de la Cour des comptes d'octobre 2017 :

- <u>Non mise en œuvre</u>: pour les recommandations n'ayant donné lieu à aucune mise en œuvre; pour les recommandations ayant donné lieu à une mise en œuvre très incomplète après plusieurs suivis; quand l'administration concernée s'en tient à prendre acte de la recommandation formulée.
- <u>Mise en œuvre en cours</u> : pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées.
- <u>Mise en œuvre incomplète</u>: quand la mise en œuvre n'a concerné qu'une seule partie de la recommandation; pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours n'a pas abouti dans le temps à une mise en œuvre totale.
- <u>Totalement mise en œuvre</u>: pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours a abouti à une mise en œuvre complète; lorsque la mise en œuvre incomplète a abouti à une mise en œuvre totale.
- <u>Devenue sans objet</u> : pour les recommandations devenues obsolètes ou pour lesquelles le suivi s'avère inopérant.
- <u>Refus de mise en œuvre</u> : pour les recommandations pour lesquelles un refus délibéré de mise en œuvre est exprimé.

INTRODUCTION

Aux termes de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières « Par ses contrôles, la chambre régionale des comptes contrôle les comptes et procède à un examen de la gestion. Elle vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et dépenses décrites dans les comptabilités des organismes relevant de sa compétence. Elle s'assure de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

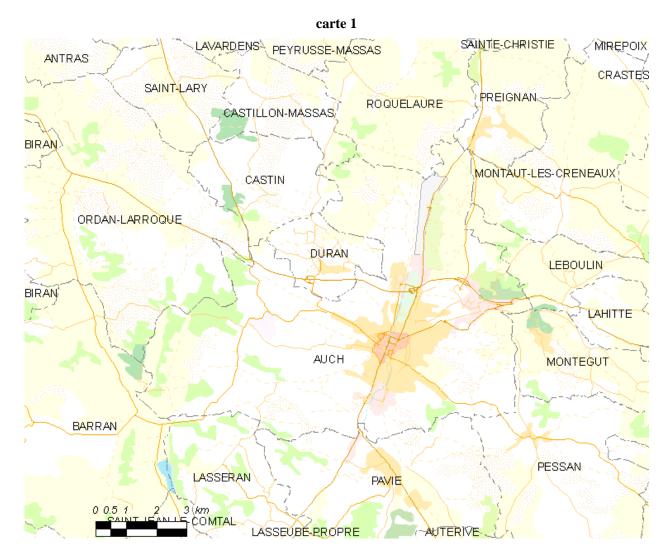
Le contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Auch a été ouvert le 25 août 2017 par lettre du président de la quatrième section adressée à M. Franck Montaugé, ordonnateur (alors) en fonctions. M. Christian Laprébende, nouvel ordonnateur, élu en cours de procédure en qualité de maire, en a également été informé lors d'un entretien le 20 novembre 2017.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 20 avril 2018.

Lors de sa séance du 31 mai 2018, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises à M. Christian Laprébende. M. Franck Montaugé, en qualité d'ordonnateur précédent, en a également été destinataire pour la partie afférente à sa gestion.

Après avoir examiné les réponses reçues et entendu les personnes qui avaient sollicité une audition, la chambre, dans sa séance du 9 janvier 2019, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

LA PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ



Ville touristique considérée comme la capitale historique de la province de Gascogne, s'appuyant sur son passé gallo-romain, comtal et archiépiscopal, Auch comptait 21 807 habitants en 2014, soit 11,4 % de la population totale du département du Gers.

Elle est la ville-préfecture d'un département rural, lui-même faiblement peuplé (moins de 200 000 habitants en 2014). Elle est aussi le siège de la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Le développement de la ville dépend en grande partie de son désenclavement, en particulier avec la métropole toulousaine.

LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Le dernier rapport d'observations définitives a été rendu public en août 2012 (exercices 2005 à 2010).

Les principales observations de gestion portaient sur :

- 1. la maîtrise de l'évolution des charges de gestion en particulier les charges à caractère général ;
- 2. la poursuite de la mise en place du dispositif visant à la réduction de l'absentéisme, dans la lignée des constats du rapport interne du 6 juillet 2011 ;
- 3. l'engagement d'une réflexion sur les conséquences du vieillissement à moyen terme de la pyramide des âges des agents municipaux ;
- 4. la mise en place d'un schéma directeur de l'immobilier bâti, en vue d'afficher la stratégie immobilière de la commune ;
- 5. la mise en place d'un système d'information de la gestion immobilière permettant d'avoir une connaissance fine des coûts complets de gestion de chaque bâtiment, démarche qui pourrait s'inscrire dans le cadre de l'agenda 21 de la commune.

Elles feront l'objet d'un suivi dans le cadre du présent rapport.

1. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'AUCH

1.1. La ville d'Auch : des facteurs de fragilité renforcés par son enclavement

1.1.1. Des projets routiers et ferroviaires qui tardent à se concrétiser et ralentissent les échanges avec la métropole toulousaine

La métropole toulousaine et ses infrastructures sont accessibles de la ville d'Auch par la route nationale (RN) 124, alors qu'elles le sont de Montauban ou d'Albi, autres villes chef-lieu de département, directement par l'autoroute (respectivement l'A62 et l'A68).

Si la commune d'Auch occupe une position centrale au sein du département du Gers, elle n'en demeure pas moins la dernière agglomération qui ne bénéficie pas d'une liaison autoroutière vers la métropole régionale, Toulouse. Cette situation est un frein à son attractivité, et notamment à son développement comme pôle secondaire de la métropole.

L'accès par la route est particulièrement long, supérieur à une heure, alors que seulement 72 km la séparent de la métropole.

Certes, depuis juillet 2009, la mise en 2 x 2 voies de la RN 124 est effective entre L'Isle Jourdain et le périphérique de Toulouse et, depuis décembre 2012, entre Auch et Gimont, mais le traitement de la liaison entre Gimont et l'Isle Jourdain n'est pas encore achevé.

L'État, maître d'ouvrage, a enclenché la phase de travaux correspondant au contournement de la commune de Gimont dont la date d'achèvement est actuellement envisagée en 2022. S'agissant du contournement de la ville d'Auch par la RN 21, voie indispensable du désenclavement du sud du Gers et du désengorgement du trafic du centre-ville d'Auch, l'État aurait engagé une nouvelle étude d'opportunité.

Par ailleurs, il existe une liaison TER entre Auch et Toulouse (étudiants, salariés, demandeurs d'emplois, seniors). Au demeurant, la fréquence (neuf AR/jour), la vitesse

commerciale (1h30) et le niveau de service apparaissent encore inadaptés pour concurrencer la voiture individuelle¹, même si quelques interventions techniques ont permis d'assurer la restauration ou la maintenance de sections repérées comme fragiles.

S'agissant de la liaison ferroviaire entre Auch et Agen, des études de faisabilité ont montré le coût exorbitant d'une réhabilitation de cette ligne au profit d'un service de transport de passagers. En revanche, pourrait être rétablie depuis Agen, jusqu'à Sainte-Christie dans un premier temps puis peut-être jusqu'à Auch à terme, une ligne ferroviaire de fret, pouvant bénéficier notamment au transport de céréales.

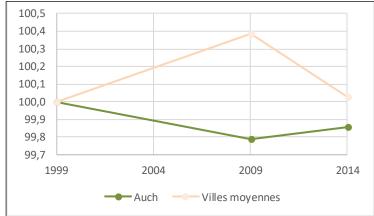
1.1.2. L'aménagement numérique

L'agglomération du grand Auch fait l'objet d'un déploiement par Orange du très haut débit (THD) en fibre optique.

Une convention de programmation et de suivi des déploiements a été signée en octobre 2016 entre l'État, le conseil départemental du Gers, la communauté d'agglomération du Grand Auch et Orange. Il ressort du dernier comité de pilotage du 26 juin 2018, selon la réponse de l'ordonnateur, que l'engagement d'un déploiement complet à échéance de 2020 devrait être effectivement tenu.

1.1.3. Une absence de dynamisme démographique

Alors qu'en 2014, avec 21 807 habitants, la ville d'Auch retrouvait peu ou prou le niveau de sa population de 1999 (21 838 habitants), l'année 2016 marque un léger infléchissement avec une population enregistrée de 21 618 habitants.



graphique 1 : Évolution de la population (base 100 en 1999)

Source : CRC, d'après Insee

Entre 2009 et 2014, la population auscitaine n'augmente en moyenne que de 0,01 % par an, en raison d'un solde naturel négatif (-0,32 % par an) et d'un solde migratoire légèrement positif (+0,33 % par an), dont l'impact limité peut s'expliquer en partie par une évasion

¹ Rapport de présentation du PADD d'Auch, p.337.

résidentielle vers les communes limitrophes du Grand Auch Cœur de Gascogne (communes rurales environnantes caractérisées par une ressource foncière plus abondante et surtout plus abordable)².

Les plus de 60 ans représentent près d'un tiers de la population auscitaine en 2014, soit une proportion équivalente à celle des moins de 30 ans (6 995 / 7 047). Leur part a augmenté par rapport à 2009 (+ 515), traduisant le vieillissement de la population. La part des 75 ans et plus représente jusqu'à 14 % de la population.

L'analyse par tranche d'âge montre une baisse de la population des moins de 30 ans de 2009 à 2014 (-88), comme une baisse des tranches actives 30-60 ans (-588), résultant de la mobilité nécessaire à une (première) insertion professionnelle compte tenu des tensions sur le marché du travail local.

tableau 1 : Évolution de la population par tranche d'âge

Population Auch	2009	2014
Moins de 15 ans	2 773	2 990
15 à moins de 30 ans	4 186	4 057
30 à moins de 45 ans	3 580	3 399
45 à moins de 60 ans	4 773	4 366
60 à moins de 75 ans	3 642	3 883
75 ans et plus	2 838	3 112
Ensemble	21 792	21 807

Source : CRC d'après Insee

1.1.4. Un bassin d'emploi concentré sur lui-même et reposant sur l'emploi public

Il ressort du décompte des mouvements pendulaires d'entrées et de sorties quotidiennes sur Auch, pour motif professionnel :

• Que 78,4 % des auscitains travaillent à Auch en 2014.

Ainsi, plus des 2/3 des auscitains résident et travaillent dans la commune, ce qui représente un taux d'autarcie important par rapport au référentiel des villes moyennes³ élaboré par la chambre (64,2 %).

² Entre 2009 et 2014, la ville d'Auch a gagné 15 habitants alors que les autres communes de la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne en ont gagné 680 (source : Insee).

³ Ce référentiel correspond aux villes-centres peuplées de 20 000 à 100 000 habitants et aux préfectures de moins de 20 000 habitants. Les villes de la région Ile-de-France ont été exclues. Le référentiel s'apparente ainsi aux pôles urbains non métropolitains situés en province.

Navettes domicile-travail en Auch Villes moyennes Indicateurs sur les déplacements 2014 domicile - travail Travaillent et résident dans la commune (A) 6 406 1 184 803 90% Sortants: Travaillent dans une 80% autre commune (B) 1766 660 838 70% Entrants: Résident dans une 60% autre commune (C) 9 766 1 830 945 50% Emploi au lieu de résidence 30% (A+B) 1845641 8 173 20% Emploi au lieu de travail (A+C) 16 173 3 015 748 10% 0% Taux d'autarcie (A/(A+B)) 78,4% 64,2% Taux d'autarcie Taux d'attractivité Taux de fuite (B/(A+B)) 21,6% 35,8% ■ Auch ■ Villes movennes Taux d'attractivité (C/A+C) 60,4% 60,7%

tableau 2 : Déplacements domicile-travail

Source : CRC d'après Insee

• Qu'il existe 9 600 flux entrants par jour dans la ville⁴, générés par la concentration d'emplois.

Les actifs proviennent pour 1/8 des communes de l'aire urbaine et notamment de Pavie. L'attraction économique d'Auch est marquée sur les communes limitrophes, et ce jusqu'au nord du territoire, le long de la RN 21 (Fleurance), ce qui ne manque pas d'engendrer des problèmes d'accessibilité (gestion des stationnements, engorgement de la circulation aux heures de pointe).

• Que Toulouse ne représente que 1,8 % des mouvements pendulaires tout comme L'Isle Jourdain.

Les moteurs de l'activité locale reposent essentiellement sur le secteur tertiaire, avec 45 % des emplois à Auch dans la sphère publique, soit près de quatre points au-dessus du référentiel précité des villes moyennes. En tant que ville chef-lieu de département, Auch accueille, en effet, nombre d'administrations et d'établissements publics (la préfecture, le conseil départemental, l'hôpital et de nombreux établissements d'enseignement secondaire et supérieur).

Emploi au lieu de travail Auch Villes moyennes 2014 2009 1999 2014 2009 1999 publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action 7 2 7 8 sociale 7 6 7 6 1 244 039 1 227 507 16 173 16 267 14910 3 015 748 3 104 153 Emploi total 2 831 144 45,0% 47,2% Part 39,5%

tableau 3 : Taux de l'emploi public

Source: CRC d'après Insee

Le nombre total d'emplois sur la commune est stable (16 173 emplois), voire en légère diminution par rapport à celui existant en 2009 (- 94 emplois), avec une forte proportion dans le domaine des services liée à l'économie résidentielle (équipements, services à la personne, commerces nécessaires aux habitants).

⁴ Selon les résultats d'une étude lancée par Grand Auch pour l'élaboration du schéma territorial des infrastructures économiques.

tableau 4 : Répartition fonctionnelle des emplois sur Auch

	2014	2009	1999
Agriculture	207	215	183
Bâtiment-Travaux Publics	765	902	651
Fabrication	842	692	643
Entretien, Réparation	1 284	1 406	1 146
Distribution	1 220	1 165	1 099
Transports, Logistique	889	953	1 137
Services de Proximité	1 243	1 297	1 318
Commerce Inter-entreprises	396	401	438
Culture, Loisirs	277	242	171
Gestion	2 376	2 512	2 202
Santé, Action Sociale	2 704	2 477	2 140
Prestations Intellectuelles	624	464	298
Administration publique	2 311	2 469	2 300
Education, Formation	915	968	1 075
Conception, Recherche	121	104	109
Ensemble	16 173	16 267	14 910

Source : CRC d'après Insee

Quant à l'appareil de production, il représente moins d'un quart des emplois et repose essentiellement sur un socle de TPE (très petites entreprises de moins de 10 salariés) dont plus de la moitié est unipersonnelle et concentrée (au 2/3) dans le domaine du commerce, des transports et des services divers⁵.

1.1.5. Des poches de fragilité sociale

La ville d'Auch a un taux de pauvreté de 16,7 % en 2014, inférieur de quatre points à celui constaté dans la base de référence précitée des villes moyennes (20,8 %). La part des chômeurs dans la population active ressort à 14,8 %, taux également inférieur de quatre points à celui constaté dans la base (19,1 %).

Elle compte un quartier « politique de la ville », le quartier Grand Garros, qui concentre près de 3 000 habitants, soit plus de 13 % de la population de la ville, et sur lequel se concentrent des dysfonctionnements urbains et sociaux importants (logements quasi exclusivement sociaux, un revenu médian de 7 212 €/an bien inférieur aux données de référence, taux de chômage de plus du quart de celui de la commune, sentiment diffus d'insécurité).

Le quartier est composé de trois sous-ensembles, le Garros, la Hourre et les Tuileries, qui rassemblent près de 60 % du parc HLM de la ville (1 263 logements sociaux).

Sur ce quartier a été mis en place un contrat de ville 2015-2020 conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. À l'issue de trois années de fonctionnement, les partenaires font le constat que 90 % des actions sont engagées sans pour autant en évaluer les conséquences.

S'agissant du volet renouvellement urbain, le protocole de préfiguration NPNRU du quartier du Grand Garros a été signé en 2016 pour une durée de deux ans. Sur la base de plusieurs études techniques (habitat, peuplement, énergie, équipements, mobilité, développement

⁵ En 2011, sur 3 134 entreprises présentes sur Auch, 2 831 étaient des entreprises de moins de 10 salariés.

économique, biodiversité), une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est en cours de signature.

1.1.6. Le vieillissement du corps médical

Dans le domaine de la santé, la collectivité constate un vieillissement progressif de ses professionnels de santé et de l'offre de médecine de ville (actuellement 38 médecins généralistes installés à Auch), même si cette situation s'exprime avec moins d'acuité que dans d'autres secteurs plus isolés du département du Gers. Ainsi, plus d'un tiers du corps médical gersois est âgé de plus de 60 ans.

1.2. Les leviers utilisés pour renforcer l'attractivité du territoire

Pour répondre aux besoins de développement économique et d'accueil des populations, six grands axes ont été retenus par la commune. Ils sont identifiés dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

- désenclaver le territoire communal : améliorer l'accessibilité d'Auch au sein de l'espace régional ;
- renforcer le développement économique et l'accueil d'entreprises : densifier le tissu économique par la création ou l'extension de nouvelles zones, renforcer et structurer les filières d'excellence du territoire à savoir l'agroalimentaire et l'aéronautique ;
- soutenir l'attractivité résidentielle : faire évoluer l'offre de logements pour attirer les jeunes ménages ;
- poursuivre la requalification des espaces publics majeurs et des actions patrimoniales ;
- tendre vers un meilleur équilibre entre les différents modes de transports en développant l'usage des transports collectifs pour réduire la place de la voiture en ville et les nuisances associées ;
- préserver le patrimoine naturel et le grand paysage afin de pérenniser la qualité du cadre de vie.

Certains champs de compétences relèvent des prérogatives de la communauté d'agglomération du Grand Auch et seront traités dans le rapport afférent. Ne seront traités ici que les domaines relevant de la compétence de la commune d'Auch et qui participent à son développement en tant que ville moyenne.

1.2.1. Le développement des antennes universitaires

La commune a mis en place des « contrats de site » pour soutenir et accompagner les sites d'enseignements supérieurs délocalisés du pôle toulousain, notamment trois départements de formation au DUT⁶ et six licences professionnelles de l'IUT Paul Sabatier de Toulouse⁷, ainsi que l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) / Université II - Le Mirail, soit plus de 600 étudiants réunis sur le site auscitain.

⁶ 3 DUT : génie biologique ; gestion des entreprises et des administrations ; hygiène, sécurité et environnement.

⁷ 6 licences professionnelles : gestion de la production agricole dans le respect de son environnement ; génie géomatique pour l'aménagement du territoire ; gestion financière et commerciale des risques de l'organisation ; assistant de gestion import/export ; métiers de la santé au travail ; qualité et sécurité sanitaire des aliments.

Auch compte, également, un IFSI (184 étudiants en 2016) ou encore un lycée délivrant des BTS (361 étudiants en 2016).

La promotion de l'enseignement sur Auch a conduit à une progression du nombre d'étudiants, accompagnée par la région par le biais du CPER : 1 200 étudiants en 2016 contre 1 000 en 2011.

Même si certaines formations suivies peuvent avoir un lien direct avec l'économie locale (gestion de la production agricole, génie biologique...), l'existence de cette filière universitaire ne parvient pas à pérenniser l'installation d'une population jeune sur le territoire. L'analyse par tranche d'âge montre une baisse de la population des 15-29 ans de 2009 à 2014 (- 129), résultant de la mobilité nécessaire à une première insertion professionnelle.

Au demeurant, ces implantations d'antennes participent aussi à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, comme le souligne l'ordonnateur dans sa réponse. Elles ont de surcroît un impact économique. Le maire d'Auch fait valoir la valeur économique générée sur le territoire par les étudiants auscitains, qui dépasserait les 10 M€ par an⁸.

1.2.2. Une politique de l'habitat à conforter pour renforcer l'attractivité résidentielle de la commune

La relance démographique espérée par la commune (hypothèse d'augmentation retenue de + 0,6 %) implique d'adapter le parc de logements aux populations (ménages modestes, personnes âgées et nouveaux ménages avec enfants), afin d'enrayer la perte démographique de la ville-centre au profit des commune rurales de l'agglomération.

Entre 2009 et 2014, la ville d'Auch a gagné 15 habitants alors que les autres communes de l'agglomération en ont gagné 680. Sur cette période intercensitaire, le rythme annuel moyen de la croissance démographique est bien moins élevé à Auch que dans les autres communes de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne : + 0,01 % par an contre + 0,8 %.

En 2015, 258 nouveaux arrivants à Auch habitaient dans une autre commune de l'agglomération un an auparavant, alors que dans un même temps, 324 personnes ont quitté Auch pour une autre commune de la même agglomération.

La politique développée par la commune s'inscrit dans le cadre du contrat de ville qui lui permet de traiter la problématique des logements vacants et la réhabilitation du centre ancien grâce au dispositif de l'Agence nationale de l'habitat. Elle s'inscrit aussi dans le cadre du PLH de la communauté d'agglomération pour la période de 2017 à 2022, qui prévoit la construction de 1 140 logements dont 360 logements sociaux. Son taux de logements sociaux s'élève actuellement à 21 % du parc des résidences principales de la commune.

Malgré les efforts engagés et en cours, il n'en demeure pas moins que la politique de l'habitat doit être renforcée pour soutenir l'objectif affiché par la commune de relance démographique.

En effet, aussi bien la réhabilitation du bâti ancien (30 % du parc total de logements) que la vacance de logements (taux de vacance de 12,6 %) restent des problématiques prégnantes.

⁸ 1 429 étudiants à Auch en 2017, générant 604 € par mois de dépenses directes.

La question de l'habitat ancien dégradé n'est pas résolue. Le principal quartier concerné par l'insalubrité est celui de Haute-Ville, qui comprend de nombreux logements ne répondant plus aux normes d'hygiène et au règlement sanitaire départemental. Les caractéristiques de ces logements (vétusté, difficultés de stationnement) ont contribué au fait que la population résidente désinvestisse peu à peu ce centre ancien.

Par ailleurs, la mise en application par la commune depuis 2016 de la taxe sur les propriétés bâties non occupées n'a pas enrayé la vacance de logements, d'autant plus que cette dernière est liée en grande partie à l'insalubrité du parc. Elle est concentrée en majorité dans l'habitat collectif et locatif, et sur les deux secteurs géographiques principaux que sont Haute-Ville, Basse-Ville et Garros.

Le dispositif « Action Cœur de Ville », dont la première priorité consiste à traiter la question de la vacance de certains îlots des quartiers anciens de la ville, va permettre la mise en œuvre d'un programme d'actions spécifiques dès 2019.

1.2.3. Les difficultés du maintien du commerce en centre-ville

1.2.3.1. L'arrêt de l'opération collective urbaine d'Auch (OCU)

Entre 2013 et 2015, la ville d'Auch a mis en place une OCU en partenariat avec la région Midi-Pyrénées. Cette opération avait pour objectif de maintenir un tissu économique diversifié en centre-ville et d'éviter une évasion commerciale.

Elle devait se dérouler en trois tranches de 18 mois maximum avec un financement global prévisionnel de 341 150 € HT en fonctionnement et de 436 000 € HT en aides à l'investissement (pour moderniser les accès et rénover les devantures).

La ville a consacré au titre de la première tranche 80 428 € en fonctionnement sur un financement global définitif de 224 550 €, soit un plus du tiers⁹.

Elle a financé principalement, pour 48 058 € HT, une mission d'animation du programme en lien avec l'Association des commerçants et artisans d'Auch (ACAA) et confié à un « animateur » du centre-ville la charge de faciliter les arrivées de commerçants, d'accompagner dans la concertation la réalisation de travaux de voirie ou d'éclairage et les modifications de stationnement, et de veiller globalement à la qualité et à la cohérence des animations proposées tout au long de l'année.

Les actions menées n'ont pas permis pour autant d'accroître l'attractivité commerciale. Les résultats enregistrés à l'issue de la tranche 1 conduisent, en effet, à une perte du nombre de commerces dans le centre ancien (sur l'axe rue Dessoles, rue Du Pouy). À l'inverse, des nouveaux commerces s'installent sur les axes principaux de la ville (route d'Agen, rue du 8 Mai).

⁹ Répartition du plan de financement global définitif de l'OCU d'Auch Volet fonctionnement tranche 1

Montant HT subventionnable	Subvention FISAC*	Subvention région	CCI-CMA	ACAA**	Entreprises	Ville Auch
224 549,36 €	59 927 €	35 865 €	1 235 €	44 154,92 €	2 940 €	80 427,44 €

^{*} FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

Source : rapport d'activité du FISAC - Volet fonctionnement tranche 1

^{**} ACCA : Association des commerçants et artisans d'Auch

Le résultat peu encourageant de la première tranche a conduit la ville à arrêter définitivement l'opération collective urbaine. Selon le rapport du FISAC, cette situation s'explique par la concurrence d'internet sur le commerce de proximité et par les coûts de loyers trop importants pour les commerces implantés dans le centre-ville historique. L'équilibre entre le développement du cœur de la ville et la périphérie se révèle délicat (notamment la zone d'activités du Mouliot).

1.2.3.2. Le projet « Cœur de Ville » en soutien à l'implantation commerciale

Le projet de requalification progressive des espaces publics, dit projet « Cœur de Ville », a pour objectifs une ambition patrimoniale, mais également la volonté de dynamiser l'activité commerciale et de service du centre-ville.

C'est ainsi qu'en 2016, la ville d'Auch a engagé un projet de modernisation de la rue piétonne Dessoles dans sa partie historique. Les travaux se sont élevés à 1,5 M€. Une des idées maitresses était de demander aux propriétaires ou agents immobiliers de revoir leurs loyers à la baisse ou d'envisager des baux éphémères au départ pour favoriser l'implantation de nouvelles activités. Pour développer le commerce et faire redécouvrir cette rue, la ville a également développé une grande animation intitulée « la nouvelle rue Dessoles », qui a permis de faire venir près de 3 000 personnes, fin 2016.

La rue Dessoles comptait 31 % de locaux vacants. Ce taux a été ramené à 17 % en 2017, avec l'ouverture de sept commerces supplémentaires dont un agrandissement.

1.2.3.3. Les locaux vacants : un bilan mitigé qui reste défavorable aux commerces du centre historique

Il ressort au cours de l'année 2017, sur l'ensemble de la ville, un taux de vacance de 10 % ¹⁰. Un taux situé entre 10 % et 15 % révèle, selon l'Inspection générale des finances (IGF), une vacance structurelle¹¹.

En ce qui concerne le centre-ville, au cours du 3^{ème} trimestre 2017, il est recensé 49 locaux commerciaux vacants sur 487 locaux, soit un taux de 10 %, avec des rues davantage affectées comme celle d'Etigny (taux de 44 %). La rue Dessoles comptait 10 locaux commerciaux vacants sur 59 locaux, soit un taux de 17 %.

¹⁰ 9 % en moyenne nationale (source : PROCOS) et 12 % en moyenne nationale pour les villes moyennes.

¹¹ https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/Rapport_RevitalisationcentresvillesVdef_octobre2016.pdf

tableau 5 : Locaux vacants centre-ville (3ème trimestre 2017)

Nom de rue	Nombre locaux	Nombre locaux occupés	Locaux commerciaux vacants	% de vacance
Avenue de la Marne/route de Toulouse	55	49	6	11
place de Verdun	11	10	1	9
Avenue de l'Yser/route d'Agen	50	48	2	4
Avenue Alsace	38	38	0	0
Rue Lafayette	12	10	2	17
Route de Tarbes/avenue des Pyrénées	45	44	1	2
Rue de metz	10	10	0	0
Rue d'Etigny	16	9	7	44
Rue de la République	9	9	0	0
Place de la République	12	12	0	0
Place de la Libération	14	13	1	7
Rue Gambetta	25	22	3	12
Rue de Lorraine	38	36	2	5
Rue Dessoles	59	49	10	17
Rue du Pouy	27	19	8	42
Rue du Sénéchal	6	5	1	17
Place Betclar	11	8	3	27
Rue Bazillac	12	12	0	0
Place du Foirail	9	9	0	0
Rue du 8 mai	23	23	0	0
Rue Laborde	5	3	2	40
TOTAL	487	438	49	10,06160164

Source : commune d'Auch

À la fin de l'année 2017, le nombre de locaux vacants en centre-ville a augmenté passant à 58, soit un taux désormais de 12 %.

Comme le relève le maire dans son rapport annuel PACTE 2017, les projets de maintien des commerces en centre-ville ne donnent pas de résultats significatifs, sauf ceux constatés à l'issue d'un programme de requalification du domaine public.

C'est la raison pour laquelle, la ville a engagé une démarche de partenariat avec la profession en organisant à Auch, le 17 septembre 2018, en lien avec la CCI, les premières Assisses du Commerce. Il en ressort que la prise en compte des nouveaux modes d'accès électronique aux commerces, ainsi que la synergie créée avec l'ensemble des acteurs du territoire, dont ceux implantés dans les nouvelles zones commerciales, devraient permettre d'aboutir à une dynamique commerciale plus équilibrée sur l'ensemble du territoire de la commune. Un plan d'actions reste toutefois à formaliser.

Également, le dispositif gouvernemental déjà cité, « Action Cœur de Ville »¹², auquel la commune est éligible depuis le 27 mars 2018, va lui permettre de bénéficier d'une convention de revitalisation de son centre-ville sur cinq ans .

1.2.4. Le cadre de vie et le tourisme

1.2.4.1. La stratégie de restauration du patrimoine de la ville

La ville possède un patrimoine architectural riche et diversifié, caractérisé par la présence de nombreux édifices protégés au titre des monuments historiques (27 au total dont 5 classés :

^{12 222} villes éligibles dont 24 en Occitanie. Pour ce plan, le gouvernement mobilise plus de 5 Md€ sur cinq ans, dont 1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts, 1,5 Md€ d'actions logement et 1 Md€ de l'ANAH. Les 5 axes du plan visent à réhabiliter l'habitat pour une offre attractive en centre-ville, à équilibrer le développement économique et commercial, à développer l'accessibilité, les mobilités et connexions, à mettre en valeur l'espace public et le patrimoine, et à faciliter l'accès aux équipements et services publics.

cathédrale Sainte-Marie, maison du XVe siècle, tour d'Armagnac, tour romaine, cloître de l'ancien couvent des Cordeliers). Plus que les monuments, l'ensemble urbain hérité des siècles antérieurs fonde aujourd'hui l'identité et l'originalité même du cœur de ville.

Certes, le patrimoine bâti historique se répartit entre plusieurs donneurs d'ordres dont l'État, mais c'est aussi une contrainte financière importante pour la ville, d'autant plus forte quand il s'agit de traiter l'espace public associé.

Quelques opérations significatives réalisées dans le centre historique de la ville illustrent l'engagement de la commune dans la restauration du patrimoine et de l'espace public associé :

- la réhabilitation complète de l'escalier monumental pour un montant de l'ordre de 5 800 000 €;
- le projet « Cœur de ville » lancé par la réfection de la place de Libération pour un montant de 2 100 000 €, et poursuivi en 2016 par le réaménagement de la rue Dessoles et des rue et place de la République (parvis de la cathédrale). Ce projet d'ensemble concerne 36 espaces majeurs repartis sur le centre-ville.

L'exemple des travaux actuellement en cours (achèvement prévu en 2018) autour de la cathédrale Sainte-Marie (rue et place de la République) est aussi significatif. Le montant de cette opération est évalué à 3 M€.

Ces opérations majeures conduites sur presqu'une décennie (certaines toujours en cours) dans le cœur de ville, sur le patrimoine historique et les espaces publics adjacents, ont mobilisé un financement de la commune de près de 13 M€ au final.

tableau 6 : Opérations conduites sur la période 2008-2017

Projet	MO	Budget	Informations complémentaires
Escalier monumental	Commune d'Auch	5 778 094 €	Travaux achevés, inauguration prévue à l'automne 2017.
Place de la Libération	Commune d'Auch	2 100 000 €	Travaux achevés
Poursuivre le projet de valorisation des espaces publics majeurs : - allées d'Etigny		271 913 €	Balustrades allées d'Etigny quasi achévées : 2 tranches réalisées, dernière tranche à prévoir côté Nord en 2018.
- place de la République (parvis cathédrale)	Commune d'Auch	1 500 000 €	Aménagement rue Dessoles réalisé
- Place Salinis - rue Dessoles		3 000 000 €	Rue et place de la République prévus en 2017-2018. Place Salinis : à réaliser
Réaliser sur ces sites quelques améliorations immédiates : - Porte d'Arton : intégration câbles électriques - Place République : suppression barrières - Place Salinis : sensibiliser les	Commune d'Auch	208 791 €	Porte d'Arton : reste à réaliser (programmation différée à cause de son coût élevé) Place République : cf. projet de réfection de la place, prévu pour 2017- 2018
riverains (notamment collège) pour améliorer la propreté et remédier aux incivilités			Place Salinis : conteneurs enterrés installés pl. Salinis et pl. Carmélites

Source: commune d'Auch

Comme le maire le souligne dans sa réponse, la démarche de valorisation du patrimoine a d'abord été voulue pour améliorer le cadre de vie quotidien des auscitains et restaurer un patrimoine qui était parfois très dégradé.

C'est aussi un facteur d'attractivité et de développement touristique de la ville. La chambre relève, à cet égard, l'insuffisance des dispositifs de mesure de la fréquentation touristique, nonobstant les deux compteurs de passages sur l'Escalier monumental installés en juillet 2017.

Les rares données disponibles révèlent une fréquentation des principaux monuments en diminution. La cathédrale Sainte-Marie (le « cœur » plus précisément) a perdu près de 1 200 visiteurs entre 2015 et 2017, soit en moyenne une diminution de 4 % par an de sa fréquentation. Le Musée des Jacobins connaît quant à lui la plus forte diminution, de près de 2 700 visiteurs de 2015 à 2017, soit en moyenne une diminution de 18 % par an de sa fréquentation l'ordonnateur, le fléchissement observée en 2017 serait conjoncturel et la fréquentation observée du musée ne saurait traduire une tendance de fond.

L'activité touristique est, d'ailleurs, marquée, à Auch, par une offre d'hébergements limitée (absence d'un hôtel-restaurant de grande capacité en centre-ville), vieillissante et pas toujours adaptée aux demandes¹⁴. C'est ainsi qu'en 2017, le nombre de nuitées tourisme sur Auch ne représente que 11 % du nombre de nuitées tourisme du Gers, soit 0,5 million de nuitées¹⁵.

En complément de toutes ces opérations dans le centre historique, la commune s'est engagée dans la rénovation de ses différentes entrées : première image perçue par le visiteur potentiel, l'entrée de ville peut donner ou ne pas donner l'envie de découvrir le centre-ville.

La ville d'Auch a ainsi conduit la rénovation de ses deux entrées de ville (route d'Agen et rue du 8 Mai) pour un montant total de l'ordre de 4,5 M€.

tableau 7 : Coût des travaux entrées de ville

Aménager l'entrée de ville route d'Agen Aménager l'entrée de ville Rue du 8 Mai	Commune	2 670 000 €	Aménagement entrée de ville route d'Agen réalisée.
Engager une réflexion sur l'aménagement de la pénétrante venant de Toulouse	d'Auch	1 800 000 €	Aménagement entrée de ville rue du 8 Mai réalisée.

Source : commune d'Auch

L'aménagement de l'entrée est, route départementale 924 (ancienne RN 124), dite route de Toulouse¹⁶, celle de l'entrée sud (RN 21), avenue des Pyrénées¹⁷ sont à venir. La programmation

¹³ Fréquentation de sites touristiques sur Auch

Momuments	Fréquentation 2015	Fréquentation 2016	Fréquentation 2017	Variation moyenne annuelle
Cathédrale Le cœur	15 078	15 781	13 897	-4%
Musée des Jacobins	8 303	6 269	5 651	-18%

Source : Comité départemental du tourisme du Gers, notes annuelles de conjoncture.

¹⁵ Fréquentation en nombre de nuitées 2017 pour Auch et pour le Gers

r requestion en nomere	de names zor, pour riaen et po	ar ie Gers	
	Fréquentation en nombre de nuitées dans	Fréquentation en nombre de nuitées à	Part des nuitées sur Auch
Année 2017	le Gers 2017 en Millons	Auch et son Pays 2017 en Millions	par rapport au Gers en %
Nuitées tourisme	4,7	0,5	11%
Nuitées habituellement présents	3	0,4	13%
Total	7,7	0,9	12%

Source: Flux Vision Tourisme Orange, CRT Visit Data, CDT.

¹⁴ Le taux d'occupation de l'hôtellerie gersoise, sur les années 2015/2016, reste très bas même en période estivale, dépassant tout juste les 50 % en juin et juillet et atteignant les 60 % en août (source : Enquête de fréquentation Insee/CRT/CDT).

¹⁶ Une intention de programmation de travaux en 2020 pour une estimation de l'ordre de 1 M€ TTC.

¹⁷ La programmation de travaux n'est pas encore arrêtée pour un montant de 1 M€ TTC.

définitive de ces deux opérations est liée à celles réalisées par d'autres maîtres d'ouvrages comme le conseil départemental du Gers.

1.2.4.2. Les festivals culturels

Plus de la moitié du public des trois festivals les plus importants de la ville d'Auch est d'origine gersoise.

En ce qui concerne le principal festival organisé autour de l'art du cirque, le nombre de festivaliers est stable chaque année autour de 25 000 personnes. Elles proviennent pour 50 % du département du Gers, soit un rayonnement extra-départemental limité des manifestations culturelles organisées par la ville et maintenant par son agglomération.

L'audience des deux autres manifestations est plus modeste et révèle également une faible attractivité extra-départementale.

Pour autant, l'ordonnateur considère que la fréquentation des festivals par des dizaines de milliers de personnes chaque année, dont plus de la moitié ne résidant pas dans le Gers, est un indicateur de grande réussite à l'échelle du territoire en raison des retombées locales directes de ces évènements.

tableau 8 : Les festivals, leur financement par la commune et leur fréquentation

Festivals	Subvention annuelle moyenne (association support et festival)	Fréquentation annuelle moyenne	Origine du public	Observations
Festival CIRC ¹⁸	728 000 € (dont un tiers selon l'ordonnateur alloué au festival + interventions ponctuelles de la ville ¹⁹)	25 000 à 28 000 personnes	50 % de Gersois	En 2014, transfert à l'agglomération et signature d'une convention pluriannuelle 2015-2018 (subvention annuelle 760 000 €)
Festival Éclats de voix ²⁰	34 000 € pour le festival uniquement	3 000 à 4 000 personnes	Plus de 80 % de Gersois	Convention de partenariat annuelle
Festival Ciné 32 « Indépendances et Créations » ²¹	22 000 € pour l'association 16 000 € pour le festival	15 500 personnes	Plus de 40 % de Gersois	Convention de partenariat annuelle

Source : CRC d'après grand livre des mandats annuels, réponse de la commune et conventions de partenariats signées

¹⁸ Le festival du cirque actuel accueille chaque année en octobre, durant une dizaine de jours, de 15 à 20 spectacles de compagnies professionnelles se produisant au cours 80 représentations environ.

¹⁹ À titre d'exemple, la ville prend en charge des prestations de signalétique.

²⁰ Festival sur 7 jours en juin qui propose une programmation de concerts qui se veut originale, excellente et éclectique.

²¹ Festival sur 4 jours en octobre qui propose une cinquantaine de films relevant de l'art et essai, toutes écritures et genres confondus, issus du monde entier.

2. LA QUALITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Les différents contrôles effectués sur la sincérité des comptes n'amènent pas d'observation de la chambre. Seule la qualité de l'information financière est perfectible, notamment l'information présentée lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le DOB est une étape obligatoire de la procédure budgétaire dans les communes de plus de 3 500 habitants. L'instruction budgétaire et comptable M14 précise qu'il « s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur ».

Dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, il doit présenter les orientations générales budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés et, depuis 2014, les caractéristiques de l'endettement de la commune²². Ces dernières ont été précisées depuis la loi NOTRé. Elles concernent la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la loi NOTRé a enrichi le contenu du DOB qui doit désormais comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Sur l'ensemble de la période contrôlée, le délai de deux mois entre le DOB et le vote du budget primitif a été respecté. En revanche, les informations présentées au conseil municipal sont incomplètes. En effet, les orientations, notamment en ce qui concerne la dette, ne sont pas chiffrées contrairement aux obligations réglementaires²³. Il en est de même pour l'évolution des dépenses de personnel, en ce qui concerne les effectifs, les rémunérations et les avantages en nature²⁴.

Les engagements pluriannuels envisagés ne sont pas non plus chiffrés. Or, certains projets d'investissement²⁵ pluriannuels, que la commune a d'ailleurs individualisés en opérations d'équipements, mériteraient de figurer dans le DOB avec un échéancier des paiements afin de renforcer l'information des élus.

En conséquence, il est rappelé à l'ordonnateur de produire une information complète à l'occasion du DOB.

Par ailleurs, au regard du volume significatif des dépenses d'investissement programmées, la chambre invite la commune à élaborer un plan pluriannuel d'investissement (PPI) et à en suivre la réalisation par l'inscription dans les budgets annuels des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondants (AP/CP).

²² Article L. 2312-1 du CGCT.

²³ Dans les DOB 2015 à 2018.

²⁴ La commune dispose de 3 logements de fonction (Hôtel de ville, Labourdette et Bois d'Auch).

²⁵ Caserne Espagne, Escalier Monumental, Gymnase Pardailhan, aménagement de la place de la République.

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

La commune dispose, en sus de son budget principal, de deux budgets annexes eau et assainissement, à caractère industriel et commercial. Le budget annexe relatif au CIRC « pôle national des arts du cirque » n'affiche plus de flux financier depuis 2014 en raison de la prise de la compétence culturelle par la communauté d'agglomération du Grand Auch.

tableau 9

Identifiant	Libellé budget	Libellé de l'organisme	Nomenclature	Budgets retenus pour l'onglet 2- conso tous budgets	Budgets retenus pour l'onglet 3- conso budgets M14	Recettes de fonctionneme	
					_	2017 (en €)	%
21320013200016	Budget principal	AUCH	M14	Х	Х	30 487 906	92,58%
21320013200263	Budget annexe	SERV ASSAIN AUCH	M49	Х		1 438 239	4,37%
21320013200271	Budget annexe	SERVICE D'EAU AUCH	M49	Х		1 005 697	3,05%
21320013200305	Budget annexe	CIRC AUCH	M14	Х	Х	0	0,00%
4					Somme totale :	32 931 842	100,00%
Source : Logiciel AN	AFI d'après les comp	otes de gestion			Somme M14 :	30 487 906	92,58%

L'analyse des flux financiers par la chambre porte uniquement sur le budget principal qui représente 92 % du total des recettes de fonctionnement tous budgets confondus. La situation bilancielle est abordée pour partie avec des éléments consolidés à l'ensemble des budgets de la commune.

Elle tient compte également des effets des transferts de compétences à la communauté d'agglomération, en 2014, sur l'évolution des produits et des charges de la commune d'Auch.

Enfin, les comparaisons sont effectuées au regard des moyennes constatées par la Direction générale des finances publiques, concernant la strate des communes de 20 000 à 49 999 habitants.

3.1. Les performances financières

3.1.1. Une tendance à l'érosion de la capacité d'autofinancement

tableau 10

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle mo yenne
= Produits de gestion (A)	33 527 767	33 966 835	34 461 426	25 867 892	27 229 985	25 907 824	26 472 546	-3,9%
= Charges de gestion (B)	24 232 368	25 153 747	25 881 388	20 128 171	20 023 941	19 410 034	20 474 656	-2,8%
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	9 295 399	8 813 088	8 580 038	5 739 722	7 206 043	6 497 790	5 997 890	-7,0%
en % des produits de gestion	27,7%	25,9%	24,9%	22,2%	26,5%	25,1%	22,7%	
+/- Résultat financier	-794 414	-906 910	-870 782	-764 724	-670 287	-680 256	-496 930	-7,5%
- Subventions exceptionnelles versées aux services publics industriels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
+/- Solde des opérations d'aménagements de terrains (ou +/- values de cession de stocks)	-113 619	-119 540	-95 776	-46 259	-57 977	-78 298	-53 468	-11,8%
+/- Autres produits et charges excep. réels	22 271	-1 202 552	371 562	183 519	116 255	164 321	176 464	41,2%
= CAF brute	8 409 638	6 584 087	7 985 043	5 112 258	6 594 034	5 903 557	5 623 956	-6,5%
en % des produits de gestion	25,1%	19,4%	23,2%	19,8%	24,2%	22,8%	21,2%	
- Annuité en capital de la dette	3 722 207	6 451 549	3 894 616	3 184 989	2 850 405	3 546 922	1 961 125	25 611 813
= CAF nette ou disponible (C)	4 687 431	132 538	4 090 427	1 927 269	3 743 630	2 356 635	3 662 831	20 600 760

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Au cours de la période 2011-2017, le niveau de l'excédent brut de fonctionnement (EBF), c'est-à-dire le niveau de l'épargne que la collectivité dégage de sa gestion courante hors opérations financières et exceptionnelles, a diminué de 7 % en moyenne par an, pour s'établir à près de 6 M€.

La rupture dans l'évolution des produits et des charges de gestion, constatée à partir de 2014, s'explique par le transfert à la communauté d'agglomération d'équipements culturels et sportifs²6. La commune d'Auch, essentiellement concernée par ces transferts, n'en supporte plus la charge mais ne reçoit plus l'attribution de compensation de 3,9 M€. Elle verse même à l'EPCI, en compensation, un montant de 1,6 M€ par an (cf. § 3.2.1.3 p.31). C'est ainsi que depuis 2013, les produits de gestion ont diminué de plus de 23 %, alors que les charges de gestion ont baissé de 21 %.

L'EBF représente tout de même 22,7 % des produits de gestion en 2017, ce qui peut être considéré comme un niveau satisfaisant. En 2016, rapporté à l'habitant, son niveau était supérieur $(276 \, \text{\ensuremath{\in}})$ à la moyenne de la strate $(211 \, \text{\ensuremath{\in}})^{27}$.

Avec une CAF brute de 5,6 M€ en 2017, la collectivité couvre de façon satisfaisante l'annuité en capital de la dette et son effort d'investissement. Elle dégage, en effet, un autofinancement disponible de près de 3,7 M€ au cours de l'exercice, ce qui représente près de 14 % de ses produits de gestion.

3.1.2. Le poids significatif des dépenses de personnels dans la structure des coûts

Les charges courantes représentent près de 21 M€ en 2017, avec deux principaux postes que sont les charges de personnel (près de 62 %) et les charges à caractère général (26 %).

tableau 11

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Structure mo yenne
Charges à caractère général	6 361 007	6 798 297	6 901 070	5 509 553	5 390 629	4 627 874	5 478 955	25,6%
+ Charges de personnel	14 784 730	14 990 640	15 481 065	12 407 148	12 561 375	12 740 799	12 929 388	59,7%
+ Subventions de fonctionnement	1 625 223	1 692 120	1 778 147	989 630	1 021 327	959 174	975 730	5,6%
+ Autres charges de gestion	1 461 407	1 672 691	1 721 106	1 221 840	1 050 610	1 082 187	1 090 583	5,8%
+ Charges d'intérêt et pertes de change	794 429	906 910	870 796	776 974	670 287	680 265	496 938	3,2%
= Charges courantes	25 026 797	26 060 656	26 752 183	20 905 144	20 694 228	20 090 300	20 971 594	
Charges de personnel / charges courantes	59,1%	57,5%	57,9%	59,3%	60,7%	63,4%	61,7%	
Intérêts et pertes de change / charges courantes	3,2%	3,5%	3,3%	3,7%	3,2%	3,4%	2,4%	

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

Si l'on tient compte des remboursements de personnels mis à disposition de la communauté d'agglomération (soit 1,6 M€), les charges nettes de personnel s'élèvent à 11,3 M€ en 2017, soit 53,7 % des charges courantes. Elles absorbent près de 43 % des produits de gestion de l'exercice.

²⁶ Des équipements appartenant majoritairement à la commune d'Auch comme le pôle CIRC et CIRCA, la bibliothèque, la piscine, le musée des Jacobins, l'école de musique et le hall du Mouzon.

²⁷ Ratios de niveau non disponibles pour l'année 2017.

tableau 12

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Charges totales de personnel	14 784 730	14 990 640	15 481 065	12 407 148	12 561 375	12 740 799	12 929 388	-2,2%
- Remboursement de personnel mis à disposition	1 245 059	811 317	893 565	1 159 860	2 300 491	1 513 152	1 659 403	4,9%
= Charges totales de personnel nettes des remboursements pour MAD	13 539 672	14 179 323	14 587 500	11 247 288	10 260 884	11 227 648	11 269 985	-3,0%
en % des produits de gestion	40,4%	41,7%	42,3%	43,5%	37,7%	43,3%	42,6%	

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

3.1.3. Un volume d'investissement important en grande partie autofinancé

3.1.3.1. Le financement des investissements

Au cours de la période sous revue, 58,8 M€ ont été consacrés par la commune à l'investissement (dont 57 M€ de dépenses d'équipement), hors remboursement du capital de la dette.

Ces dépenses d'investissement sont financées à 35 % (20,6 M€) par l'autofinancement et à 39,7 % par les autres ressources propres disponibles de la commune, à savoir, les subventions d'investissement reçues (8,6 M€), le FCTVA (7,9 M€), les produits de cession (5,8 M€), la taxe d'aménagement (694 160 €) et les autres recettes (60 246 €).

Le ratio d'autofinancement des investissements, qui s'élève à 74,7 % par an en moyenne, est considéré comme satisfaisant²⁸. Sans les produits de cession particulièrement importants, le taux serait ramené à 65 %.

Les 25,3 % restants (14,8 M \in), c'est-à-dire le besoin de financement de la section d'investissement, ont été financés par l'emprunt. Sur la période, les nouveaux emprunts, hors régularisations²⁹ et refinancements³⁰, ont été contractés pour un montant total de 14 M \in .

²⁸ À titre indicatif, un ratio d'autofinancement des investissements compris entre 75 et 90 % est considéré comme satisfaisant.

²⁹ En 2011, a été comptabilisée au compte 1641 une régularisation d'un crédit *revolving* pour un montant de 1 209 938 € et en 2014, a été également comptabilisé au compte 1641 le paiement de la première annuité du remboursement de l'emprunt du CIRC, transféré au Grand Auch pour un montant de 18 059 €.

³⁰ En 2016, la commune a procédé au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit en 2012, par refinancement d'un nouvel emprunt de 1 231 493 € au taux de 1,1 %.

tableau 13

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Cumul sur les années
CAF brute	8 409 638	6 584 087	7 985 043	5 112 258	6 594 034	5 903 557	5 623 956	46 212 573
- Annuité en capital de la dette	3 722 207	6 451 549	3 894 616	3 184 989	2 850 405	3 546 922	1 961 125	25 611 813
= CAF nette ou disponible (C)	4 687 431	132 538	4 090 427	1 927 269	3 743 630	2 356 635	3 662 831	20 600 760
TLE et taxe d'aménagement	102 037	115 618	97 737	102 063	137 990	92 732	45 983	694 160
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 464 584	1 274 944	1 170 735	1 292 917	796 778	995 102	916 493	7 911 553
+ Subventions d'investissement reçues	2 121 998	1 531 319	1 426 709	833 946	1 073 017	833 421	1 075 998	8 896 408
+ Produits de cession	1 181 231	760 407	1 097 784	729 521	692 005	652 091	719 397	5 832 435
+ Autres recettes	54 000	100	6 146	0	0	0	0	60 246
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	4 923 850	3 682 388	3 799 111	2 958 447	2 699 790	2 573 346	2 757 871	23 394 802
= Financement propre disponible (C+D)	9 611 281	3 814 926	7 889 537	4 885 716	6 443 419	4 929 981	6 420 702	43 995 562
Financement propre dispo / Dépenses d'équipement (y c. tvx en régie)	107,8%	43,7%	79,4%	82,1%	89,1%	67,4%	71,8%	
- Dépenses d'équipement (y compris travaux en régie)	8 913 126	8 720 151	9 932 515	5 948 587	7 234 083	7 319 814	8 938 080	57 006 356
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature)	268 478	140 665	266 369	233 548	369 101	221 409	289 529	1 789 099
+/- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	64 258	12 134	98	140	-85 609	-340	14	-9 305
- Participations et inv. financiers nets	15 008	0	0	0	0	0	0	15 008
+/- Variation de stocks de terrains, biens et produits	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges à répartir	0	0	0	0	0	0	0	0
+/- Variation autres dettes et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	350 410	-5 058 024	-2 309 445	-1 296 559	-1 074 156	-2 610 902	-2 806 921	-14 805 597
+/- Solde des affectations d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
+/- Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0
- Reprise sur excédents capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	350 410	-5 058 024	-2 309 445	-1 296 559	-1 074 156	-2 610 902	-2 806 921	-14 805 597
Nouveaux emprunts de l'année (y compris pénalités de réaménagement)	2 709 938	6 000 000	0	1 018 059	2 500 000	2 731 493	1 500 000	16 459 490
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	3 060 348	941 976	-2 309 445	-278 499	1 425 844	120 591	-1 306 921	1 653 893

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

3.1.3.2. Les caractéristiques des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement de dépenses d'équipement (57 M€ entre 2011 et 2017). Elles sont soutenues et supérieures à la moyenne de la strate (326 € par habitant contre 273 € pour la strate en 2016).

Les opérations marquantes de la commune portent sur :

- l'escalier monumental : 5 M€;
- le gymnase Pardhailhan : 2,2 M€;
- la caserne Espagne : 4,3 M€;
- diverses opérations d'aménagement de places et de rues réalisées dans le cœur de ville (place de la Libération : 1 M€, rue Dessoles : 1,2 M€, rue du 8 Mai : 1,2 M€).

La collectivité ne dispose pas d'un PPI, ce qui fragilise la programmation et le suivi des investissements, et ce d'autant plus que la commune présente une politique ambitieuse dans ce domaine. Seul un tableau de bord interne recense les actions d'équipement de la collectivité et permet le choix des opérations dans le cadre des travaux en commission des finances, en amont du vote du budget primitif.

Il ressort ainsi du dernier tableau de bord, validé en juillet 2017, un programme d'investissements soutenu et en croissance continue de 35,2 M€ sur les trois prochaines années (2018-2020), dont plus de 52 % concernent des opérations d'aménagement urbain (18,5 M€ pour les trois prochaines années).

tableau 14 : Montants des investissements annuels

	2018	2019	2020
Travaux réguliers	3 915 000	3 775 000	3 775 000
Opérations « individualisées »	5 580 000	8 720 000	9 500 000
Total	9 495 000	12 495 000	13 275 000

Source : CRC selon données du tableau de bord relatif aux investissements

tableau 15 : Ventilation des investissements annuels selon domaine d'intervention des opérations individualisées

	2018	2019	2020	Total années	% du total
Aménagement urbain (*)	3 580 000	6 520 000	8 400 000	18 500 000	77,73 %
Sport	1 000 000	1 400 000	400 000	2 800 000	11,76 %
Services généraux	600 000	600 000	600 000	1 800 000	7,56 %
Enseignement	400 000	200 000	100 000	700 000	2,94 %
Total	5 580 000	8 720 000	9 500 000	23 800 000	100 %

Source : CRC selon données du tableau de bord relatif aux investissements

3.1.3.3. Le suivi des recommandations de la chambre liées à la politique immobilière de la collectivité

Les produits de cession, précédemment évoqués, ont représenté le quart des recettes propres d'investissement hors emprunt pendant la période sous revue, ce qui a permis de limiter le recours à l'emprunt.

Dans son précédent rapport, la chambre avait recommandé à la commune, d'une part, la mise en place d'un schéma directeur de l'immobilier bâti et, d'autre part, la mise en place d'un système d'information de la gestion immobilière.

1. Mettre en place un schéma directeur de l'immobilier bâti, en vue d'afficher la stratégie immobilière de la commune

Entre 2010 et 2011, la commune a réalisé un diagnostic du patrimoine immobilier qu'elle possède ou utilise, ce qui lui a permis de prendre des mesures de rationalisation de l'implantation de ses services et d'optimisation de son parc immobilier.

Elle a notamment mis en œuvre des transferts de propriété à l'occupant pour des patrimoines n'entrant plus dans ses missions d'animation (pour exemple : deux lycées) et cédé des bâtiments vacants pour réhabilitation ainsi que des terrains pour construire des logements sociaux, dans le cadre des politiques de reconquête du centre-ville. Deux sites scolaires ont été regroupés dans un même ensemble immobilier dès la rentrée 2017 et le service communication a été relogé dans des locaux appartenant à la ville, libérant des locaux jusqu'alors pris à bail.

La collectivité devrait poursuivre les efforts engagés et aller, au-delà de la réalisation d'un diagnostic, vers un schéma directeur de son immobilier bâti afin d'afficher une cohérence entre les différentes actions menées pour valoriser son patrimoine.

^(*) Aménagement urbain : opérations d'aménagement urbain, voirie communale, espaces verts et urbains.

2. Mettre en place un système d'information de la gestion immobilière permettant d'avoir une connaissance fine des coûts complets de gestion de chaque bâtiment, démarche qui pourrait s'inscrire dans le cadre de l'agenda 21 de la commune

La commune a réalisé une base patrimoniale comprenant l'ensemble des bâtiments des deux collectivités (commune et communauté d'agglomération).

Des actions sont également en cours comme l'extension à l'ensemble des bâtiments, depuis 2015 de la gestion technique centralisée, comme la mise en place en 2016 d'un protocole de relevé de l'état des bâtiments par le pôle Maintenance, ou le recrutement en 2017 d'un gestionnaire de patrimoine.

Ces actions vont dans le sens de la mise en place d'un système d'information de la gestion immobilière, sans que toutefois, à l'heure actuelle, la connaissance des coûts complets de gestion d'un bâtiment puisse être facilement obtenue, ce qui serait pourtant de nature à générer une meilleure maîtrise des charges de gestion.

3.2. Le fonctionnement courant

3.2.1. Des produits de gestion impactés par le transfert des compétences à l'agglomération

Après une augmentation de 933 659 € de 2011 à 2013 (soit \pm 2,7 %), les produits de gestion ont baissé de près de 8 M€ entre 2013 et 2017 (soit \pm 23 %).

La raison principale est que la commune d'Auch, concernée par les importants transferts de compétences à la communauté d'agglomération en 2014, ne reçoit plus d'attribution de compensation communautaire et verse même à l'EPCI une compensation financière (cf. § 3.2.1.3 p.31).

2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 en € 18 478 870 18 910 154 19 638 084 15 943 253 16 413 095 16 671 790 16 780 532 Ressources fiscales propres (nettes des restitutions) -1.6% 3 129 932 2 505 340 2 691 983 2 427 774 3 657 926 2 691 786 3 328 462 1.0% + Ressources d'exploitation = Produits "flexibles" (a) 21 415 494 19 363 576 22 330 067 18 371 027 20 071 021 20 108 994 21 608 802 -1,2% Ressources institutionnelles (dotations et 5 698 409 7 173 724 7 939 227 7 526 087 7 109 940 6 510 826 6 009 149 -3,8% participations) + Fiscalité reversée par l'interco et l'Etat 4 523 019 4 414 404 4 414 404 280 532 530 524 386 813 549 919 -29.6% = Produits "rigides" (b) 11 696 743 12 353 630 11 940 491 7 390 472 7 041 350 6 395 962 6 248 328 -9.9%

190 869

34 461 426

106 394

25 867 892

117 614

27 229 985

148 287

25 907 824

115 224

26 472 546

-10,4%

197 710

33 966 835

222 221

33 527 767

tableau 16

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

Production immobilisée, travaux en régie (c)

= Produits de gestion (a+b+c = A)

3.2.1.1. Les ressources fiscales propres

En 2017, les ressources fiscales propres (nettes des restitutions) représentent 63 % des produits de gestion, dont l'essentiel sont les impôts locaux (15,2 M€).

tableau 17

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Impôts locaux nets des restitutions	14 772 094	15 332 496	15 767 365	14 452 206	14 968 192	15 175 781	15 209 995	0,5%
+ Taxes sur activités de service et domaine	2 511 942	2 541 555	2 629 444	395 444	338 083	360 016	352 872	-27,9%
+ Taxes sur activités industrielles	530 561	548 165	559 719	555 817	536 780	561 692	567 012	1,1%
+ Taxes liées à l'environnement et l'urbanisation	3 828	4 004	4 152	4 292	4 396	4 508	4 636	3,2%
+ Autres taxes (dont droits de mutation à titre onéreux, DMTO)	660 445	483 934	677 405	535 493	565 644	569 792	646 016	-0,4%
= Ressources fiscales propres (nettes des restitutions)	18 478 870	18 910 154	19 638 084	15 943 253	16 413 095	16 671 790	16 780 532	-1,6%

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

Les impôts locaux : un dynamisme modéré lié à l'effet des bases physiques

Le produit fiscal apparait peu dynamique (+ 0,5 % en moyenne par an). La progression est due à l'effet des bases qui progressent annuellement d'environ 1 %, les taux d'imposition restant inchangés durant la période sous revue, sauf pour la taxe sur le foncier bâti dont le conseil municipal a décidé la diminution de 1 % à compter de 2018.

Le taux de la taxe d'habitation³¹ appliqué par la commune, et non réévalué depuis 2011, reste inférieur à celui de la strate. Selon l'ordonnateur, la commune a fait ce choix en raison du niveau global atteint par cette taxe qui passe à 30,60 % en 2016 (avec le taux de l'EPCI de 13,21 %) et se situe alors à un niveau supérieur à celui de la strate (27 %).

Ainsi, en 2017, l'effort fiscal de 1,826 est bien supérieur à la moyenne de la strate (1,196).

tableau 18 : Impôts locaux

Taux des taxes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de la taxe d'habitation	17,39 %	17,39 %	17,39 %	17,39 %	17,39 %	17,39 %	17,39 %	17,39 %
Moyenne de la strate	17,95 %	17,98 %	18 %	18,15 %	18,41 %	19,99 %	nc	nc
Taux de la taxe sur le foncier bâti	44,07 %	44,07 %	44,07 %	44,07 %	44,07 %	44,07 %	44,07 %	43,07 %
Moyenne de la strate	23,61 %	23,66 %	23,37 %	23,18 %	23,42 %	23,19 %	nc	nc
Taux de la taxe sur le foncier non bâti	118,68 %	118,68 %	118,68 %	118,68 %	118,68 %	118,68 %	118,68 %	118,68 %
Moyenne de la strate	59,08 %	59,04 %	58,48 %	57,46 %	59,04 %	55,24 %	пс	nc

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

tableau 19: Bases nettes

Bases nettes imposées en k€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	25 221	25 860	26 787	27 169	28 819	29 774	30 158
Foncier bâti	23 059	23 914	24 661	25 203	25 700	25 745	26 006
Foncier non bâti	159	157	158	158	162	167	167

Source : DGFIP

Les faibles marges de manœuvres de la commune en matière de fiscalité locale sont obérées par la pression fiscale du territoire.

³¹ La commune n'a pas accordé par délibération de réduction de base pour la taxe d'habitation. Elle a par contre, depuis 2015, mis en place une taxe d'habitation sur les logements vacants (en 2016, 371 logements vacants, contre 73 pour la strate, soit 2,9 % des logements imposés par la commune à la taxe d'habitation).

3.2.1.2. Les ressources institutionnelles en forte baisse

Les ressources institutionnelles sont la deuxième ressource de la commune, soit près de 5,7 M€ en 2017, ce qui représente 21,5 % des produits de gestion. Elles baissent fortement depuis 2012 (- 2,2 M€).

tableau 20

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Dotation Globale de Fonctionnement	5 547 546	6 722 282	5 871 989	5 734 848	4 954 168	4 628 205	4 366 609	-3,9%
Dont dotation forfaitaire	4 664 163	4 674 620	4 667 563	4 408 556	3 785 010	3 431 267	3 077 323	-6,7%
Dont dotation d'aménagement	883 383	2 047 662	1 204 426	1 326 292	1 169 158	1 196 938	1 289 286	6,5%
Autres dotations	110 446	110 375	108 568	108 568	88 437	128 699	108 568	-0,3%
Dont dotation générale de décentralisation	110 446	110 375	108 568	108 568	88 437	128 699	108 568	-0,3%
FCTVA	0	0	0	0	0	0	5351	N.C.
Participations	266 991	334 095	346 775	126 259	324 155	183 285	146 974	-9,5%
Dont Etat	49 850	134 559	113 022	14 507	101 291	104 417	76 267	7,3%
Dont régions	54 680	54 749	23 870	900	103 240	700	500	-54,3%
Dont départements	7 172	1 000	1 000	1 000	10 000	0	0	-100,0%
Dontcommunes	4 521	317	0	0	25 300	20 739	0	-100,0%
Dont groupements	49 779	38 792	36 702	27 904	0	0	22 943	-12,1%
Dont fonds européens	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
Dont autres	100 989	104 678	172 180	81 947	84 324	<i>57 429</i>	47 265	-11,9%
Autres attributions et participations	1 248 741	772 474	1 198 755	1 140 265	1 144 066	1 068 960	1 070 907	-2,5%
Dont compensation et péréquation	1 241 479	767 496	1 193 732	1 135 255	1 121 813	1 059 826	1 066 353	-2,5%
Dont autres	7 2 6 2	4 978	5 023	5 010	22 253	9 133	4 554	-7,5%
= Ressources institutionnelles (dotations et participations)	7 173 724	7 939 227	7 526 087	7 109 940	6 510 826	6 009 149	5 698 409	-3,8%

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

Les dotations de l'État en constituent la plus grande part (4,3 M€ en 2017). La dotation forfaitaire, après une relative stabilité de son montant autour de 4,6 M€ entre 2011 et 2013, a fortement baissé (-1,6 M€ entre 2013 et 2017), essentiellement du fait de la contribution de la commune au redressement des finances publiques.

De surcroît, la commune perçoit une DGF inférieure à la moyenne de la strate : $199 \in par$ habitant contre $211 \in pour$ la strate en 2016. Ce constat s'explique principalement par les critères de calcul de la DGF (population et superficie)³².

Quant aux participations, leur montant diminue de 9,5 % en moyenne annuelle sur la période, en raison principalement du transfert des deux principaux gymnases (Pardailhan et Mathalin) à la communauté d'agglomération en 2014 et en 2015, et donc de la baisse des sommes versées par les organismes utilisateurs des installations sportives communales.

Les autres participations³³ varient de - 2,5 % par an en moyenne en raison de la diminution des compensations perçues au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation et de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle.

³² Auch n'est pas une commune très peuplée au regard des autres villes de la strate. De plus, la commune d'Auch, qui perçoit la dotation de solidarité urbaine, n'est pas positionnée parmi les communes qui ont bénéficié du dynamisme de cette dotation (elle se situe dans le 2^{ème} quartile avec une augmentation liée uniquement au rythme de l'inflation).

³³ Évolution des comptes 7482 et 7483 entre 2011 et 2017.

tableau 21 : Évolution des participations

								Variation
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011/2017
Fonds départemental péréqu. TP	448 591	491 566	493 050	472 241	479 501	457 607	425 632	-5%
Allocations compensatrices	792 888	767 496	700 682	663 014	642 312	602 219	639 449	-19%

Source : commune

3.2.1.3. La fiscalité reversée marquée par un régime d'attribution de compensation négative

La fiscalité reversée à la commune d'Auch par la communauté d'agglomération est en forte baisse depuis 2014, en raison d'une attribution de compensation devenue négative compte tenu de l'impact des transferts de compétences.

Autrement dit, lorsque les charges transférées évaluées excèdent le dernier produit de taxe professionnelle, l'attribution de compensation devient négative. Cela signifie que l'attribution de compensation est due par la commune à la communauté d'agglomération.

tableau 22

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Attribution de compensation brute	3 990 116	3 990 116	3 990 116	0	0	0	0	-100,0%
+ Dotation de solidarité communautaire brute	532 904	424 288	424 288	311 266	201 382	211 069	245 498	-12,1%
+ Fonds de péréquation (FPIC)et de solidarité	0	0	0	-30 734	329 142	175 744	304 421	N.C.
+/- Contribution nette des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Fiscalité reversée par l'Etat et l'interco	4 523 019	4 414 404	4 414 404	280 532	530 524	386 813	549 919	-29,6%

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

En effet, jusqu'en 2013, la commune perçoit une attribution de compensation de près de 4 M€ de la part de la communauté d'agglomération. À la suite des transfert des compétences en 2014 puis en 2015³⁴, cette attribution de compensation devient négative pour un montant annuel de l'ordre de 1,6 M€ (prélevé sur les impôts locaux de la commune).

tableau 23

commune	AC 2013	nota 2013	D nettes transférées	AC 2014	nota 2014
AUCH	3 990 115,72€		5 591 054,29 €	-1 600 938,57 €	(AC négative)

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

Par ailleurs, la commune d'Auch perçoit de la communauté d'agglomération une dotation de solidarité communautaire qui s'élève à 245 k€ en 2017. Ce montant est en forte diminution (- 42 % entre 2013 et 2017) car la communauté d'agglomération a décidé de réduire progressivement son versement, parallèlement à la montée en puissance du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ainsi, le montant total DSC et FPIC attribué à la commune est plafonné à $550\,000\,\mathrm{C}$ depuis 2016^{35} .

³⁴ Transfert à l'agglomération du Gymnase Mathalin, remis neuf, au 1^{er} juillet 2015 (rapport CLECT 2015).

³⁵ En 2016, la commune a perçu 211 069 € au titre de la DSC et 338 850 € au titre du FPIC, après retraitement (une partie du FPIC 2016 a été comptabilisée par erreur au chapitre 74) soit un montant total de 549 919 €. En 2017, pour un montant plafonné à 549 919 €, la commune a perçu 245 498 € au titre de la DSC et 304 421 € au titre du FPIC.

Ce mécanisme, figeant le montant des reversements de l'agglomération vers ses communes-membres, s'écarte de l'esprit des dispositifs de péréquation, mais garantit à ces dernières des ressources stables.

Au final, depuis 2014 l'agglomération est devenue bénéficiaire nette aux mécanismes de péréquation.

Dans ce contexte, la chambre relève l'adoption d'un pacte financier et fiscal par le conseil communautaire du Grand Auch, le 21 décembre 2017. C'est un outil utile à la solidarité communautaire. Il propose de nouveaux arbitrages en matière de fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) et de dotation de solidarité communautaire (DSC). Pour la commune d'Auch, le montant garanti de DSC serait inférieur en 2018 (156 000 \in) à celui constaté en 2017 (245 000 \in).

Recommandation

1. Participer à l'élaboration du pacte financier et fiscal de l'agglomération. Totalement mise en œuvre.

3.2.1.4. Les ressources d'exploitation globalement maintenues

2012 2013 2014 en € 2011 2015 2016 Ventes de marchandises et de produits finis autres 3 100 1 600 4 500 6 400 N.C. que les terrains aménagés 302 945 129 730 171 164 + Domaine et récoltes 215 923 90 075 125 350 275 944 -1.5% + Travaux, études et prestations de services 944 646 1 039 464 1 095 315 891 458 880 274 806 592 772 242 -3,3% 811 317 + Mise à disposition de personnel facturée 1 245 059 893 565 1 159 860 2 300 491 1 513 152 1 659 403 4.9% + Remboursement de frais 167 308 164 645 217 662 183 045 213 376 173 328 207 578 3,7% = Ventes diverses, produits des services et du 2 659 958 2 148 256 2 422 465 2 324 438 3 566 906 2 622 921 2 921 567 1.6% domaine et remboursements de frais (a) + Revenus locatifs et redevances (hors délégation de 469 974 357 084 269 518 103 336 91 021 68 865 406 895 -2,4% service public) + Solde des flux avec les budgets annexes à N.C. 0 caractère administratif + Excédents et redevances sur services publics 0 0 0 0 0 0 0 N.C. industriels et commerciaux (SPIC) = Autres produits de gestion courante (b) 357 084 269 518 91 021 2,4% Production stockée hors terrains aménagés (c) n n 0 0 0 n 0 N.C. = Ressources d'exploitation (a+b+c) 3 129 932 2 505 340 2 691 983 2 427 774 3 657 926 2 691 786 3 328 462 1.0%

tableau 24

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

Les ressources d'exploitation (3,3 M \in en 2017) comprennent, outre les produits des services (restauration scolaire, droits de places...), des revenus locatifs et redevances (incluant en 2017 des régularisations³⁶ concernant des contrats de chauffage pour 163 000 \in et d'électricité pour 174 000 \in), ainsi que le remboursement par la communauté d'agglomération des mises à disposition de personnels pour 1,6 M \in .

3.2.2. La maîtrise partielle des charges de gestion

Les charges de gestion sont principalement des charges de personnel et des charges à caractère général. Bien qu'orientées à la baisse sur la période (- 2,8 % en moyenne annuelle), en raison notamment de l'impact des transferts de compétences, elles se contractent moins vite que

. .

³⁶ Recettes comptabilisées au compte 758.

les produits de gestion (- 3,9 % en moyenne annuelle), conduisant à l'érosion progressive de la capacité d'autofinancement de la structure.

Les charges à caractère général augmentent même à nouveau depuis 2017 (+ 851 k€), et les charges de personnel depuis 2014 (+ 522 k€).

tableau 25

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Charges à caractère général	6 361 007	6 798 297	6 901 070	5 509 553	5 390 629	4 627 874	5 478 955	-2,5%
+ Charges de personnel	14 784 730	14 990 640	15 481 065	12 407 148	12 561 375	12 740 799	12 929 388	-2,2%
+ Subventions de fonctionnement	1 625 223	1 692 120	1 778 147	989 630	1 021 327	959 174	975 730	-8,2%
+ Autres charges de gestion	1 461 407	1 672 691	1 721 106	1 221 840	1 050 610	1 082 187	1 090 583	-4,8%
= Charges de gestion (B)	24 232 368	25 153 747	25 881 388	20 128 171	20 023 941	19 410 034	20 474 656	-2,8%

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

Au regard des marges de manœuvre limitées pour augmenter ses produits de gestion, la commune devra nécessairement maitriser ses charges de gestion si elle souhaite maintenir une CAF d'un niveau suffisant pour couvrir l'annuité en capital de la dette et financer sa politique soutenue d'investissement.

3.2.2.1. Les charges de personnels repartent à la hausse en dépit des transferts de compétences

Les charges de personnels sont le premier poste de dépenses.

Les transferts de personnels à l'agglomération ont permis une baisse des charges de 3 M€ en 2014 (12,4 M€ et, après remboursements, une charge nette de 11,2 M€). Depuis, les charges brutes de personnel ont augmenté de 522 k€ pour s'élever à 12,9 M€ en 2017. Elles représentent 59,7 % des charges courantes de l'exercice. Après déduction des remboursements de personnels très majoritairement mis à disposition de l'agglomération, leur poids ressort à 53,7 %. Elles absorbent près de 43 % des produits de gestion de l'exercice.

tableau 26

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Rémunérations du personnel	10 256 977	10 490 962	10 530 661	8 305 928	8 322 616	8 473 914	8 562 866	-3,0%
+ Charges sociales	3 890 532	3 943 730	4 042 000	3 305 665	3 332 155	3 408 395	3 433 526	-2,1%
+ Impôts et taxes sur rémunérations	219 189	214 173	222 500	167 828	157 991	168 732	262 674	3,1%
+ Autres charges de personnel	101 757	105 739	111 236	99 090	133 914	134 928	130 211	4,2%
= Charges de personnel interne	14 468 455	14 754 604	14 906 396	11 878 512	11 946 676	12 185 969	12 389 277	-2,6%
Charges sociales en % des CP interne	26,9%	26,7%	27,1%	27,8%	27,9%	28,0%	27,7%	
+ Charges de personnel externe	316 276	236 036	574 669	528 636	614 700	554 830	540 111	9,3%
= Charges totales de personnel	14 784 730	14 990 640	15 481 065	12 407 148	12 561 375	12 740 799	12 929 388	-2,2%
CP externe en % des CP total	2,1%	1,6%	3,7%	4,3%	4,9%	4,4%	4,2%	

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

tableau 27

en€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Charges totales de personnel	14 784 730	14 990 640	15 481 065	12 407 148	12 561 375	12 740 799	12 929 388	-2,2%
- Remboursement de personnel mis à disposition	1 245 059	811 317	893 565	1 159 860	2 300 491	1 513 152	1 659 403	4,9%
= Charges totales de personnel nettes des remboursements pour MAD	13 539 672	14 179 323	14 587 500	11 247 288	10 260 884	11 227 648	11 269 985	-3,0%
en % des produits de gestion	40,4%	41,7%	42,3%	43,5%	37,7%	43,3%	42,6%	

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

En 2017, l'augmentation concerne principalement les mises à disposition de services support auprès de la nouvelle communauté d'agglomération élargie³⁷.

tableau 28 : Ventilation des remboursements de personnels mis à disposition

	2016	2017
Communauté d'agglomération ³⁸	1 372 444	1 513 583
Budgets annexes (eau et assainissement)	137 623	142 564
Autres	3 085	3 256
Total	1 513 152	1 659 403

Source : CRC, d'après documents transmis par la commune

L'évolution des effectifs de la commune par filière d'emplois suit celle des transferts des compétences à l'agglomération.

Les secteurs culturels et sportifs ayant été transférés avec leurs structures supports, ainsi qu'une partie du secteur social au CIAS³⁹, il est logique que les personnels affectés à ces filières suivent dans leur intégralité la compétence.

Par contre, la filière technique, impactée partiellement par les transferts, perd seulement 15 % de ses effectifs (notamment les personnels affectés à l'entretien, la maintenance des bâtiments transférés).

Il est observé une quasi-stabilité de la filière administrative, tout en précisant que cette filière est particulièrement concernée par la mise en place des mises à disposition individuelles d'agents (majoritairement pour 30 % de leur temps au bénéfice de l'agglomération).

tableau 29 : Évolution des effectifs en ETPT⁴⁰ selon les filières d'emplois

Filière d'emplois	2011	2017	Évolution en %
Emplois fonctionnels	1	1	0 %
Filière administrative	72	68	-5,5 %
Filière technique	241	204	-15,3 %
Filière sociale	27	18	-33,3 %
Filière sportive	9	1	-88,8 %
Filière culturelle	28	0	np
Filière animation	3	0	np
Filière police	0	7	np
Emplois non cités	4	0	np
Totaux	385	299	-22,3 %

Source : CRC d'après documents budgétaires

Au final, la commune perd 83 ETP pour les personnels titulaires et 24 ETP pour les agents non titulaires au cours de la période sous revue.

³⁷ L'année 2015 est atypique dans le sens où les charges de personnel mis à disposition ont été remboursées deux fois en raison du changement de régime juridique de mutualisation des personnels avec l'agglomération. Elle a été marquée par le remboursement de charges de personnels de deux années de mises à disposition : celles de services au titre de 2014 et celles individuelles au titre de 2015.

³⁸ Au 1^{er} janvier 2017, Grand Auch Agglomération est devenue Grand Auch Cœur de Gascogne.

³⁹ 18 ATSEM demeurent affectés dans les écoles maternelles de la ville.

⁴⁰ Équivalents temps plein travaillés : effectifs physiques x quotité de temps de travail x période d'activité dans l'année. Sont comptabilisés dans cet ensemble les emplois fonctionnels pourvus. En 2011, sont recensés 2 collaborateurs de cabinet. En 2017, sont recensés 1 ingénieur, 6 agents techniques, 5 agents administratifs et 2 collaborateurs de cabinet.

tableau 30 : Agents titulaires sur emplois permanents au 31 décembre

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
EFFECTIF	381	385	380	295	298	300
ETP	376	374	371	289	290	293

Source: commune d'Auch

tableau 31 : Agents non titulaires sur emplois permanents au 31 décembre

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
EFFECTIF	51	44	52	32	24	27

Source: commune d'Auch

3.2.2.2. Le temps de travail : la semaine de 35 heures

Par une délibération du 24 avril 1982, la commune d'Auch avait instauré la réduction du temps de travail préalablement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et de son décret d'application du 12 juillet 2001. En 2001, la commune a choisi de maintenir ce dispositif (délibération du 3 octobre).

Cependant, aucun protocole permettant d'établir un décompte du nombre d'heures annuellement travaillées n'a été mis en place. Seules des procédures internes décrivent les droits accordés en matière de congés annuels et d'autorisations d'absences⁴¹.

Le nombre d'heures travaillées peut être reconstitué de la manière suivante pour les exercices 2016 et 2017 :

tableau 32 : Heures travaillées d'un agent à temps plein

	2016	2017		
Nombre de jours par an	366	365		
Dimanches	52	53		
Samedis	53	52		
	33:	33:		
	25 jours durée légale	25 jours durée légale		
T 1	+ 3 jours de « fractionnement »	+ 3 jours de « fractionnement »		
Jours de congés annuels	+ 2 jours exceptionnels	+ 2 jours exceptionnels		
	+ 3 jours mobiles à convenance de	+ 3 jours mobiles à convenance de		
	l'agent	l'agent		
Jours fériés	7	8		
Lundi de pentecôte	1	1		
Total jours travaillés	221	219		
Total heures travaillées	1 547 (7 ⁴² x 221)	1 533 (7 x 219)		

Source : CRC d'après les délibérations et notes internes transmises par la commune

⁴¹ D'autres types de congés peuvent être pris au sein de la collectivité (1 à 6 jours au titre de l'ancienneté dans la collectivité et 2 jours supplémentaires dès 20 ans d'ancienneté (congés dits « Médailles »). Par ailleurs, des autorisations peuvent être accordées en raison d'évènements familiaux tels qu'un mariage, un décès, ou encore une naissance.

⁴² La durée légale du travail est fixée à 35 heures par semaine, soit 7 heures par jour sur cinq jours.

Les droits à congés de la mairie s'élèvent donc à 33 jours, contre les 25 prévus par la règlementation, qui précise que les droits à congés équivalent à cinq fois la durée hebdomadaire de travail.

Le coût annuel théorique estimé du non-respect des 1 607 heures (calculé sur la base du coût moyen d'un agent de catégorie C⁴³) s'élève à 564 000 €. Il représente 15,3 % de la CAF nette de l'année 2017.

tableau 33 : Coût estimé théorique

Volume d'heures par agent en deçà du seuil de 1607	79
Nbre d'agents au 31/12/2017	320
Volume d'heures non réalisées	25280
Correspondance en ETP	15,7
Surcoût budgétaire	563 834 €

Source : CRC, d'après documents de la commune

La réalisation d'un diagnostic sur le temps de travail au sein des services municipaux, du CIAS et de l'agglomération, a été différé au second semestre 2017 compte tenu de la fusion intervenue au niveau de l'agglomération, et ce dans un contexte où les agents de la communauté de communes « ex-Cœur de Gascogne » travaillent 1 607 heures par an.

Dans ce contexte, la chambre recommande à la commune d'harmoniser la durée annuelle du temps de travail avec celle de la communauté d'agglomération dans le cadre du respect des 1 607 heures.

Recommandation

2. Harmoniser le temps de travail effectif du personnel communal dans le cadre du respect du cadre légal de 1 607 heures annuelles. *Non mise en œuvre*.

3.2.2.3. L'absentéisme

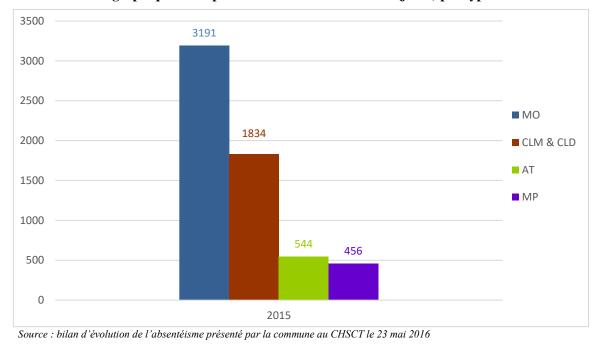
La chambre constate une baisse du taux d'absentéisme entre 2010 et 2015, qui situe ainsi la commune légèrement en dessous de la moyenne nationale en 2014 (8,28 % contre 8,80 %). Il est vrai, aussi, que le transfert de personnels vers l'agglomération du Grand Auch a pu favoriser la réduction du taux en 2014.

Il ressort des données communiquées au cours de l'instruction⁴⁴, un taux d'absentéisme de 8,21 % en 2015. En moyenne, 23 ETP ont été absents toute l'année pour raison de santé. Le nombre moyen de jours d'absence par agent s'élève à 20 jours. 62,46 % des agents ont été en moyenne arrêtés 1,3 fois, pour une durée d'environ 15 jours.

La chambre constate que les 55 ans et plus représentent 40 % des absences au sein de la collectivité. La moitié d'entre elles sont dues à des pathologies lourdes. Le vieillissement des agents représente ainsi la principale cause de l'absentéisme au sein de la collectivité.

⁴³ Coût moyen d'un agent de catégorie C calculé par la commune en 2017 : 35 913 €.

⁴⁴ Le bilan 2016 de l'absentéisme dans la collectivité n'a pas été communiqué.



graphique 2 : Répartition en 2015 des absences (jours) par type

Le coût direct pour la collectivité des absences recensées au cours de l'année 2015 a été calculé sur la base d'éléments mis à disposition par la commune. L'absentéisme représente 5 037 journées d'absence, soit environ 23 ETP pour 219 jours travaillés par an, régime pratiqué à la commune d'Auch. Si l'on reporte ces chiffres au coût moyen d'un agent de catégorie C, on peut évaluer le coût théorique de l'absentéisme à environ 825 999 €.

Le calcul a été réalisé toutes absences confondues.

tableau 34 : Coût de l'absentéisme

2015	
Nombre de jours d'absence	5 037
Nombre de jours travaillés par ETP	219
Nombre ETP	23
Coût moyen d'un emploi chargé ⁴⁵	35 913 €
Coût total de l'absentéisme	825 999 €

Source : CRC, d'après documents de la commune

Il s'agit d'un coût théorique à titre indicatif auquel il faudrait rajouter, comme le rappelle la note de SOFAXIS de novembre 2016 portant sur les absences au travail dans les collectivités territoriales, des coûts indirects :

- les coûts « amont » : prévention des effets de l'absentéisme ;
- les coûts « aval » : remplacements, désorganisation du service ;
- les coûts supportés par les usagers : perte de qualité du service.

C'est ainsi que la chambre avait recommandé à la commune, dans son précédent rapport, de poursuivre la mise en place d'un plan d'actions correctrices et de prévention.

⁴⁵ Coût moyen d'un agent de catégorie C en 2017.

Trois axes d'actions correctrices ont été, effectivement, mis en œuvre par la commune :

- la communication auprès de tous les acteurs de la collectivité autour des problématiques de l'absentéisme ;
- le maintien du contact avec l'agent lors d'une absence prolongée, et la mise en place d'entretiens de retour. Cela permet de répondre à ses interrogations et de lui garantir la qualité du retour, ou bien, pour des cas plus lourds, d'envisager un aménagement de poste ou un reclassement;
- la création d'un climat social basé sur la confiance.

Les actions de prévention reposent quant à elles sur l'anticipation du risque d'absentéisme sur le long terme. Plusieurs axes ont été définis :

- le renforcement de la structuration de l'organisation du travail afin d'améliorer la qualité de vie au travail des agents ;
- le renforcement de l'engagement au travail, permettant de développer la mobilité interne ou externe en renforçant les reclassements et en favorisant l'intégration;
- le développement du lien social et de la cohésion d'équipe ;
- la prévention des pathologies professionnelles ;
- la prévention de l'usure professionnelle liée à l'âge.

Concrètement, certaines actions, telles que la mobilité interne ou externe ainsi que la prévention des risques professionnels, ont nécessité, selon l'ordonnateur, l'affectation de moyens importants, permettant de développer, au sein de deux pôles « conditions de travail » et « emplois compétences » :

- un système de *management* de la santé et de la sécurité au travail ;
- une démarche Qualité de vie au travail (organisée sur 2017 et 2018) ;
- un répertoire des métiers et des compétences.

La collectivité doit, toutefois, continuer à mettre en œuvre des actions spécifiques afin de contenir le taux d'absentéisme de son personnel. Elle n'a pas notamment systématisé de démarche au bénéfice de l'ensemble des agents de plus de 50 ans, alors que la chambre lui avait recommandé, dans son précédent rapport, d'engager une réflexion sur les conséquences du vieillissement à moyen terme de la pyramide des âges des agents municipaux. Elle déclare pouvoir mettre en œuvre cette action à compter de l'année 2019.

3.2.2.4. Les charges à caractère général

tableau 35

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Charges à caractère général	6 361 007	6 798 297	6 901 070	5 509 553	5 390 629	4 627 874	5 478 955	-2,5%
Dont achats autres que les terrains à aménager (y c. variations de stocks)	3 240 552	3 603 103	3 602 341	2 905 366	2 966 019	2 412 659	2 893 275	-1,9%
Dont crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
Dont locations et charges de copropriétés	328 546	336 942	361 682	166 407	151 948	120 303	176 622	-9,8%
Dont entretien et réparations	1 214 138	1 267 249	1 332 287	1 200 573	1 250 816	1 067 631	1 205 031	-0,1%
Dont assurances et frais bancaires	112 926	109 839	117220	107 174	106 512	106 608	96 827	-2,5%
Dont autres services extérieurs	333 349	294 096	276 562	198 535	165 272	215 602	312 918	-1,0%
Dont remb oursements de frais (BA, CCAS, organismes de rattachement, etc.)	13 444	25 883	30 771	28 841	0	0	0	-100,0%
Dont contrats de prestations de services avec des entreprises	130 469	173 667	175 756	152 110	107 279	120 960	145 139	1,8%
Dont honoraires, études et recherches	129 276	190 402	177 971	165 833	60 450	70 536	70 946	-9,5%
Dont publicité, publications et relations publiques	387 267	378 533	365 823	204 618	207 303	149 825	197 028	-10,7%
Dont transports collectifs et de biens (y c. transports scolaires)	39 094	26 418	26 512	23 777	35 310	31 041	28 545	-5,1%
Dont déplacements et missions	25 223	38 630	32 309	12 536	13 368	8 4 81	11 505	-12,3%
Dont frais postaux et télécommunications	195 744	184 637	198 604	185 659	179 728	137 158	184 128	-1,0%
Dont impôts et taxes (sauf sur personnel)	210 981	168 896	203 232	158 125	146 623	187 072	156 990	-4,8%

Sur l'ensemble de la période, la tendance est plutôt à la baisse puisque leur montant ressortait à 6,4 M€ en 2011, soit une diminution de 882 k€ en sept ans. Les importants transferts de compétences culturels et sportifs à la communauté d'agglomération en 2014 et en 2015 ont fortement contribué à cette baisse.

En 2017, les charges à caractère général s'élèvent à 5,5 M€ et représentent un quart des charges de gestion de la commune, ce qui correspond à un niveau similaire à celui des années 2014-2015.

En 2017, le principal poste de dépenses relatif aux achats (2,8 M€ en 2017) connaît une progression de 480 600 € liée aux régularisations sur les contrats d'électricité (174 000 €) et de chauffage (163 000 €), et à la hausse des prix des carburants dans le cadre du nouveau marché. Toutefois, la prise en charge de certaines factures de l'année 2016 par des mandats en 2017 en raison, selon l'ordonnateur, d'une clôture anticipée de l'exercice budgétaire liée aux opérations croisées entre la ville et l'agglomération fusionnée au 1^{er} janvier 2017, augmente artificiellement le volume des charges à caractère général.

Dans son précédent rapport, la chambre avait déjà recommandé à la commune de maîtriser l'évolution des charges de gestion, en particulier les charges à caractère général.

Dans l'objectif de renforcer ses marges de manœuvres financières pour soutenir sa politique d'investissement, la chambre invite la commune à poursuivre ses efforts en matière de maîtrise des charges à caractère général.

3.2.2.5. Les subventions de fonctionnement

Globalement, le poste subventions aux personnes de droit privé (associations) est orientée à la baisse, puisqu'il passe de 1,6 M€ en 2011 à 933 k€ en 2017. Il y a en fait une rupture de tendance constatée en 2014, avec le transfert du CIRC à l'agglomération.

Entre 2014 et 2017, la baisse de ce poste reste peu significative (- 0,8 %).

tableau 36

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Subventions de fonctionnement	1 625 223	1 692 120	1 778 147	989 630	1 021 327	959 174	975 730	-8,2%
Dont subv. aux établissements publics rattachés : CCAS, caisse des écoles, services publics (SPA ou SPIC)	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
Dont subv. autres établissements publics	38 848	38 906	34 702	49 427	36 982	47 122	42 756	1,6%
Dont subv. aux personnes de droit privé	1 586 375	1 653 214	1 743 445	940 202	984 345	912 052	932 974	-8,5%

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

En 2016, sur un montant annuel total de plus de 910 000 €, plus de la moitié est consacré au domaine sportif (494 000 €).

2 000 000
1 800 000
1 400 000
1 200 000
1 000 000
800 000
400 000
200 000

Substitute tutal tutal state tutal state tutal tutal state tutal tutal tutal tutal tutal tutal tutal tutal state tutal tuta

graphique 3: Subventions aux associations

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

3.2.2.6. Les autres charges de gestion

tableau 37

en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Autres charges de gestion	1 461 407	1 672 691	1 721 106	1 221 840	1 050 610	1 082 187	1 090 583	-4,8%
Dont contribution au service incendie	676 362	686 349	697 845	696 279	709 364	716 972	719 914	1,0%
Dont contribution aux organismes de regroupement	425 831	601 414	661 124	55 668	0	0	0	-100,0%
Dont autres contingents et participations obligatoires (politique de l'habitat par exemple)	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
Dont déficit (+) ou excédent (-) des budgets annexes à caractère administratif	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
Dont indemnités (y c. cotisation) des élus	324 129	324 330	329 060	340 873	322 067	313 916	336 302	0,6%
Dont autres frais des élus (formation, mission, représentation)	24 361	14 358	16 488	17 707	2 467	2 000	7 482	-17,9%
Dont frais de fonctionnement des groupes d'élus	0	0	О	0	0	0	0	N.C.
Dont pertes sur créances irrécouvrables 'admissions en non-valeur)	10 725	46 096	15 315	105 111	9 939	49 083	26 794	16,5%

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

Les autres charges de gestion (1 M€ en 2017) sont orientées à la baisse depuis 2014, en raison principalement de l'arrêt de la contribution au syndicat mixte de traitements des déchets (TRIGONE).

3.2.2.7. Les charges de centralité

En sus des transferts d'équipements à la communauté d'agglomération en 2014 puis en 2015, la ville déclare supporter, au titre des charges de centralité, des équipements qu'elle finance alors qu'ils participent à la vie du territoire communautaire et dépassent ainsi très largement les seules frontières communales.

Il s'agit principalement d'équipements sportifs qui ont été écartés de la vague de transferts, comme le stade du Moulias.

Ce complexe sportif regroupe des terrains de football, de rugby, de tennis, de basket-ball, une piste d'athlétisme et un fronton de Pala. Le site est mis à disposition, en semaine, des établissements scolaires des premier et second degrés, des associations pour les entrainements, et les week-ends pour l'organisation de compétitions officielles ou encore de manifestations officielles telles que des championnats de France, des tournois annuels ou des compétitions UNSS.

Cette structure est la seule dans le département du Gers et concentre, en raison de la qualité technique de ses équipements et des capacités d'accueil du public, les manifestations de compétitions départementales, régionales ainsi que des rassemblements et tournois importants des écoles de sports du Gers.

Les dépenses (d'entretien, de personnel ou de travaux divers) engagées par la ville sur les trois derniers exercices sont en moyenne de 350 424 € (8 860 € pour les recettes).

Par délibération du 22 juin 2017, le nouvel EPCI Grand Auch Cœur de Gascogne a défini l'intérêt communautaire qui permet de préciser la ligne de partage au sein d'une compétence entre les actions portées par la communauté et celles qui demeurent au niveau communal. Ainsi, pour le domaine sportif, ont été déclarés d'intérêt communautaire les terrains multi sports du Preignan et d'Auch (Maracana), les gymnases Mathalin et Pardaillan et la piscine d'Auch. Le stade du Moulias n'en fait pas partie.

La commune d'Auch paraît donc supporter des dépenses qui pourraient relever du niveau intercommunal et qui pourraient donner lieu à une révision de l'intérêt communautaire par le nouvel EPCI. À tout le moins, la ville pourrait en obtenir compensation auprès de la structure intercommunale. Ces mécanismes de solidarité pourraient utilement s'intégrer dans la définition du pacte financier et fiscal.

3.2.2.8. Les charges financières en baisse

Les charges d'intérêts sont en diminution depuis 2014, en raison notamment du transfert des emprunts accompagnant celui des compétences (exemple du CIRC).

Leur contraction à nouveau en 2017 résulte de la renégociation d'un emprunt à un taux bien inférieur (1,1 % au lieu de 5,11 %) entraînant des charges d'intérêts en forte diminution (- 183 000 € de charges d'intérêts entre 2016 et 2017). Le taux apparent de la dette du budget principal est à 2,8 %.

tableau 38

Principaux ratios d'alerte	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Charge d'intérêts et pertes nettes de change	794 429	906 910	870 796	776 974	670 287	680 265	496 938	-7,5%
Taux d'intérêt apparent du budget principal (BP	3,8%	3,6%	4,1%	4,1%	3,6%	3,8%	2,8%	

3.3. La situation bilancielle

3.3.1. Le désendettement progressif de la commune

3.3.1.1. La diminution de l'encours de dette consolidée (tous budgets)

L'encours de dette consolidée représente 20,8 M€ en 2017, en diminution de 5,1 % en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période. La capacité de désendettement consolidée, qui ressort à 2,8 années, est très satisfaisante.

84 % de l'encours de dette consolidée résulte du budget principal et 16 % du budget assainissement et, à un degré moindre, du budget eau. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit entre 2011 et 2017 pour les deux budgets annexes. La baisse de l'encours de 956 k€ entre 2016 et 2017 est lié principalement à une renégociation d'un emprunt souscrit en 2012 pour le financement du budget principal de la commune.

C'est le budget principal de la commune qui supporte plus de 80 % des intérêts d'emprunts de la dette consolidée.

tableau 39 : Répartition de l'encours de la dette consolidée et des intérêts d'emprunts au 31/12/2017

Budgets	Montant de l'encours au 31/12/2017	% du total	Montant des intérêts d'emprunts	% du total
Budget principal	17 547 976	84,22 %	496 938	80,03 %
BA- Assainissement	2 992 556	14,36 %	109 768	17,68 %
BA- Eau	295 991	1,42 %	14 208	2,29 %
Total	20 836 523	100 %	620 914	100 %

Source : CRC d'après documents budgétaires

3.3.1.2. La structure de la dette du budget principal

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette du budget principal s'élevait à 17,5 M€, soit une baisse de 3,6 M€ depuis 2011. Un premier palier (en 2014) est lié au transfert des emprunts à l'agglomération. Le deuxième palier (en 2017) est lié à la renégociation d'un emprunt contracté en 2012 pour financer les opérations majeures conduites par la ville à un taux très élevé de 5,11 %.

tableau 40

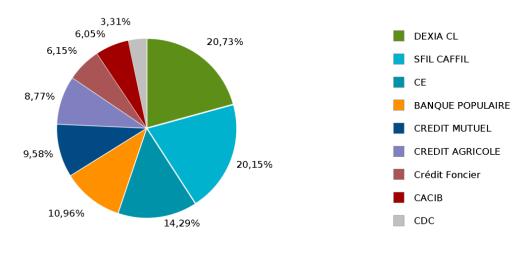
en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Encours de dettes du BP au 1er janvier	22 146 456	21 134 186	25 236 480	21 341 864	19 174 934	18 824 529	18 009 101	-3,4%
- Annuité en capital de la dette (hors remboursement temporaires d'emprunt)	3 722 207	6 451 549	3 894 616	3 184 989	2 850 405	3 546 922	1 961 125	-10,1%
- Remboursements temporaires d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
- Var. des autres dettes non financières (hors remboursements temporaires d'emprunts)	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
+ Intégration de dettes (contrat de partenariat, emprunts transférés dans le cadre de l'intercommunalité)	0	4 553 843	0	0	0	0	0	N.C.
+ Nouveaux emprunts	2 709 938	6 000 000	0	1 018 059	2 500 000	2 731 493	1 500 000	-9,4%
= Encours de dette du BP au 31 décembre	21 134 186	25 236 480	21 341 864	19 174 934	18 824 529	18 009 101	17 547 976	-3,1%
- Trésorerie nette hors comptes de rattachement avec les BA, le CCAS et la caisse des écoles	4 231 298	5 089 334	3 512 888	4 507 870	4 106 201	4 258 024	1 711 485	-14,0%
= Encours de dette du BP net de la trésorerie hors compte de rattachement BA	16 902 889	20 147 146	17 828 976	14 667 064	14 718 329	13 751 077	15 836 491	-1,1%

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

L'encours est composé à 78 % d'emprunts à taux fixe. Selon la classification Gissler, tous les emprunts sont classés selon le risque 1A, 1B ou 1C, le risque 1A étant largement prépondérant. Les trois emprunts classés 1B ou 1C sont soit à barrière, soit adossés sur l'Euribor. L'un d'eux s'est achevé en 2017 (emprunt à barrière hors zone euro).

La dette de la commune est constituée de 21 emprunts, répartis dans neuf établissements.

graphique 4 : Répartition de la dette communale par établissement bancaire



Source : Commune

3.3.1.3. La bonne capacité de désendettement du budget principal

Au 31 décembre 2017, la capacité de désendettement du budget principal ressort à 3,1 années, ce qui est un ratio très favorable. En 2016, le montant par habitant de l'encours de dette de 775 € était déjà très inférieur à celui de la strate (1 095 €).

tableau 41

Encours de dettes du BP net de la trésorerie hors comptes de rattachement	16 902 889	20 147 146	17 828 976	14 667 064	14 718 329	13 751 077	15 836 491	-1,1%
Capacité de désendettement BP, trésorerie incluse* en années (dette Budget principal net de la trésorerie*/CAF brute du BP)	2,0	3,1	2,2	2,9	2,2	2,3	2,8	
Encours de dette du budget principal au 31 décembre	21 134 186	25 236 480	21 341 864	19 174 934	18 824 529	18 009 101	17 547 976	-3,1%
Capacité de désendettement BP en années (dette / CAF brute du BP)	2,5	3,8	2,7	3,8	2,9	3,1	3,1	

Source : logiciel Anafi, d'après les comptes de gestion

3.3.2. Le niveau confortable du fonds de roulement et de la trésorerie

3.3.2.1. Le niveau confortable du fonds de roulement

Le niveau du FRNG, bien qu'en diminution en 2017 (3,6 M€), reste à un niveau confortable, représentant 62 jours de charges courantes.

Au passif, les ressources stables s'établissent à 246 M€ en 2017, soit 38,6 M€ de plus qu'en 2011. Elles ont profité de la dynamique des dotations, réserves et affectations et des subventions reçues. À l'actif, la progression des emplois immobilisés, soit 39,3 M€, trouve essentiellement sa source dans le développement des immobilisations corporelles qui ont cru de 19,5 M€ entre 2011 et 2017.

tableau 42

au 31 décembre en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Dotations, réserves et affectations	160 743 547	168 623 355	174 725 184	182 665 030	187 499 218	194 082 034	200 052 496	3,7%
+ Droit de l'affectant	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
Neutralisations des amortissements, provisions et dépréciations et régularisation en situation nette des	0	0	0	0	0	0	4126338,01	N.C.
+/- Différences sur réalisations	-611 629	-1 638 600	-1 182 787	-898 733	-895 457	-1 636 022	1 292 499	N.C.
+/- Résultat (fonctionnement)	6 489 145	4 827 212	6 550 034	3 899 420	5 494 982	4 954 060	4 763 759	-5,0%
+ Subventions	19 973 475	21 504 794	22 931 503	23 565 449	24 638 466	25 471 887	26 547 885	4,9%
dont sub ventions transférables	0	0	0	0	13 721	13 721	220 690	N.C.
dont subventions non transférables	19 973 475	21 504 794	22 931 503	23 565 449	24 624 745	25 458 166	26 327 195	4,7%
+ Provisions pour risques et charges	0	0	0	342 640	342 640	342 640	342 640	N.C.
dont provisions pour R&C sur emprunts	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Ressources propres élargies	186 594 538	193 316 760	203 023 934	209 573 806	217 079 849	223 214 599	228 872 940	3,5%
+ Dettes financières (hors obligations)	21 134 186	25 236 480	21 341 864	19 174 934	18 824 529	18 009 101	17 547 976	-3,1%
+ Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Ressources stables (E)	207 728 724	218 553 241	224 365 798	228 748 740	235 904 378	241 223 699	246 420 916	2,9%
Immobilisations propres nettes (hors en cours)	185 654 083	191 575 812	204 223 133	192 513 725	195 744 921	200 069 402	204 141 629	1,6%
dont sub ventions d'équipement versées	2 033 074	1 573 964	1 453 055	1 388 128	1 502 896	1 529 646	1 690 272	-3,0%
dont autres immobilisations incorporelles	528 181	407 888	407 275	399 823	355 658	365 387	438 659	-3,0%
dont immobilisations corporelles	182 419 777	189 553 453	202 322 296	190 685 267	193 845 860	198 133 863	201 972 192	1,7%
dont immobilisations financières	673 052	40 507	40 507	40 507	40 507	40 507	40 507	-37,4%
+ Immobilisations en cours	9 032 022	12 992 834	8 467 515	10 057 105	10 471 345	10 369 359	12 664 036	5,8%
+ Encours de production et travaux stockés	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
+ Immobilisations nettes concédées, affectées, affermées ou mises à disposition	8 784 371	8 784 371	8 784 371	22 838 594	24 922 953	25 899 188	26 036 421	19,9%
+ Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
+ Immobilisations sous mandats ou pour compte de tiers (hors BA, CCAS et caisse des écoles)	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
+ Charges à répartir et primes de remboursement des obligations	0	0	0	0	0	0	0	N.C.
= Emplois immobilisés (F)	203 470 476	213 353 017	221 475 019	225 409 424	231 139 218	236 337 948	242 842 086	3,0%
= Fonds de roulement net global (E-F)	4 258 248	5 200 224	2 890 779	3 339 317	4 765 160	4 885 751	3 578 831	-2,9%
en nombre de jours de charges courantes	62,1	72,8	39,4	58,3	84,0	88,8	62,3	

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

3.3.2.2. Le besoin en fonds de roulement (BFR) négatif

Le BFR est négatif tout au long de la période (- 384 555 € au 31 décembre 2017), en raison notamment du solde créditeur du compte de rattachement avec le budget annexe assainissement. Ce budget constitue ainsi une ressource pour la commune et contribue aux réserves de trésorerie.

tableau 43

en€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Redevables et comptes rattachés	476 009	438 178	510 561	423 206	345 569	247 078	307 981	392 655
Dont redevables	321 458	260 715	420 659	324 479	240 901	181 173	205 082	279 209
Dont créances irrécouvrables admises par le juge des comptes	0	0	0	0	0	0	0	o
- Encours fournisseurs	1 167 113	1 667 100	1 145 083	1 912 803	1 211 210	608 210	567 914	1 182 776
Dont fournisseurs d'immobilisations	1 015 758	1 239 410	902 274	1 347 572	602 582	187 602	196 363	784 509
= Besoin en fonds de roulement de gestion	-691 104	-1 228 922	-634 522	-1 489 597	-865 642	-361 132	-259 933	-790 122
en nombre de jours de charges courantes	-10,1	-17,2	-8,7	-26,0	-15,3	-6,6	-4,5	-13
- Dettes et créances sociales	0	0	0	0	9 538	0	709	1 464
- Dettes et créances fiscales	17 134	6 894	317	2 897	-14 781	-1 212	-1 212	1 434
 - Autres dettes et créances sur Etat et collectivités (subventions à recevoir, opérations particulières, charges à payer) 	-77 129	-1 518 658	-433 014	462 731	-836 673	-21 088	-559 020	-426 122
- Autres dettes et créances	621 075	2 486 673	3 039 035	2 050 125	1 168 948	922 166	684 145	1 567 452
Dont dépenses à classer ou régulariser (qui augmentent le BFR)*	2 859	2 874	1 965	194 430	83 197	300 237	91	83 665
Dont recettes à classer ou régulariser (qui diminuent le BFR)*	26 740	37 495	327 445	86 282	87 432	15 525	244 581	117 929
Dont autres comptes créditeurs (dettes d'exploitation qui diminuent le BFR)*	4 006	1 999	10 063	34 654	11 906	0	0	8 947
Dont autres comptes débiteurs (créances d'exploitation qui augmentent le BFR)*	54 908	179 436	184 502	948 949	909 634	876 781	1 993 578	735 398
Dont compte de rattachement avec les budgets annexes**	1 279 134	2 314 721	2 618 751	2 836 796	1 851 634	1 888 726	2 251 901	2 148 809
Dont compte de rattachement avec le CCAS et la Caisse des écoles**	О	o	0	0	0	0	0	o
= Besoin en fonds de roulement global	-1 252 184	-2 203 831	-3 240 860	-4 005 350	-1 192 675	-1 260 998	-384 555	-1 934 350
en nombre de jours de charges courantes	-18,3	-30,9	-44,2	-69,9	-21,0	-22,9	-6,7	

^{*} présentation en valeur absolue ** un solde créditeur (+) diminue le BFR, un solde débiteur (-) l'augmente

3.3.2.3. Un niveau de trésorerie favorable

La trésorerie nette de fin d'exercice 2017 demeure à un niveau favorable en s'établissant à 3,9 M€ soit 69 jours de charges courantes.

tableau 44

au 31 décembre en €	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Var. annuelle moyenne
Fonds de roulement net global	4 258 248	5 200 224	2 890 779	3 339 317	4 765 160	4 885 751	3 578 831	-2,9%
- Besoin en fonds de roulement global	-1 252 184	-2 203 831	-3 240 860	-4 005 350	-1 192 675	-1 260 998	-384 555	-17,9%
=Trésorerie nette	5 510 432	7 404 055	6 131 639	7 344 667	5 957 835	6 146 749	3 963 386	-5,3%
en nombre de jours de charges courantes	80,4	103,7	83,7	128,2	105,1	111,7	69,0	
Dont trésorerie active	5 510 432	7 404 055	6 131 639	7 344 667	5 957 835	6 146 749	3 963 386	-5,3%
Dont trésorerie passive	0	0	0	0	0	0	0	N.C.

Source : Logiciel ANAFI, d'après les comptes de gestion

3.4. Conclusion sur l'analyse financière rétrospective

Au cours de la période 2011-2017, le niveau de l'excédent brut de fonctionnement (EBF), c'est-à-dire le niveau de l'épargne que la collectivité dégage de sa gestion courante hors opérations financières et exceptionnelles, a diminué de 7 % en moyenne par an, pour s'établir à près de 6 M€.

Les faibles marges de manœuvres de la commune en matière de fiscalité locale sont obérées par la pression fiscale du territoire. Dans ce contexte, l'adoption par le conseil communautaire du Grand Auch, le 21 décembre 2017, d'un pacte financier et fiscal est un outil utile à la solidarité communautaire.

La rupture dans l'évolution des produits et des charges de gestion, constatée à partir de 2014, s'explique par le transfert à la communauté d'agglomération d'équipements culturels et sportifs. La commune d'Auch, essentiellement concernée par ces transferts, n'en supporte plus la charge mais ne reçoit plus d'attribution de compensation communautaire. Elle verse même à l'EPCI, comme cela a été vu, en compensation, un montant de 1,6 M€ par an.

Le ratio d'autofinancement des investissements, qui s'élève à 74,7 % par an en moyenne, est satisfaisant. L'importance des produits de cession (5,8 M€ en cumulé sur la période), issus de l'optimisation du parc immobilier, a contribué à limiter le recours à l'emprunt pour le besoin de financement de la section d'investissement. L'endettement de la commune reste ainsi limité, avec une capacité de désendettement du budget principal de 3,1 années.

Néanmoins, conjugué à un programme d'investissement croissant, soit 29,4 M€ cumulés entre 2014 et 2017, le besoin de financement augmente et représente 7,7 M€ depuis 2014. Cette trajectoire pourrait à moyen terme dégrader la situation financière de la commune qui devra recourir plus fortement à l'emprunt pour financer sa politique d'investissement liée notamment à la mise en valeur de son cœur de ville historique.

Le développement de la commune repose sur la constitution de marges de manœuvre suffisantes en fonctionnement pour faire face à un ambitieux programme d'investissements, en optimisant notamment les relations financières au sein de l'intercommunalité.

2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 CAF brute 8 409 638 6 584 087 7 985 043 5 112 258 6 594 034 5 903 557 5 623 956 46 212 573 - Annuité en capital de la dette 3 722 207 6 451 549 3 894 616 3 184 989 2 850 405 3 546 922 1 961 125 25 611 813 = CAF nette ou disponible (C) 4 687 431 1 927 269 3 743 630 2 356 635 20 600 760 132 538 4 090 427 3 662 831 102 037 115 618 97 737 137 990 92 732 45 983 694 160 TLE et taxe d'aménagement 102 063 1 464 584 1 292 917 995 102 916 493 7 911 553 + Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 1 274 944 1 170 735 796 778 2 121 998 1 531 319 1 426 709 833 946 1 073 017 833 421 1 075 998 8 896 408 + Subventions d'investissement recues 760 407 1 097 784 729 521 692 005 652 091 719 397 5 832 435 + Produits de cession 1 181 231 100 6 146 0 60 246 + Autres recettes 54 000 0 0 0 = Recettes d'inv. hors emprunt (D) 4 923 850 3 682 388 3 799 111 2 958 447 2 699 790 2 573 346 2 757 871 23 394 802 = Financement propre disponible (C+D) 9 611 281 3 814 926 7 889 537 4 885 716 6 443 419 4 929 981 6 420 702 43 995 562 Financement propre dispo / Dépenses 107,8% 43,7% 79,4% 82,1% 89,1% 67,4% 71,8% d'équipement (y c. tvx en régie)

tableau 45

Source : logiciel Anafi d'après les comptes de gestion

4. LA SOUTENABILITÉ DE LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DE LA COMMUNE

La ville a transmis à la chambre un scénario prospectif (2017-2021) qui conduit à la dégradation des principaux indicateurs financiers :

- un excédent brut de fonctionnement orienté à la baisse (- 10,6 % entre 2017 et 2021) ;
- une CAF nette en baisse (- 22 % entre 2017 et 2021);

tableau 46

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. courant	28 089	27 649	27 885	28 204	28 496
- Charges de fct. courant	22 259	22 184	22 546	22 915	23 290
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	5 829	5 465	5 339	5 289	5 206
+ Solde exceptionnel large	176	102	102	102	102
= Produits exceptionnels larges*	192	152	152	152	152
- Charges exceptionnelles larges*	16	50	50	50	50
= EPARGNE DE GESTION (EG)	6 006	5 567	5 441	5 391	5 308
- Intérêts	497	445	473	483	503
= EPARGNE BRUTE (EB)	5 509	5 122	4 967	4 908	4 805
- Capital	1 961	1 722	1 925	2 064	2 039
= EPARGNE NETTE (EN)	3 548	3 400	3 042	2 844	2 766

^{*} y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

• un encours de dette en augmentation (+ 8,2 % entre 2017 et 2021) lié au recours à de nouveaux emprunts (+ 10 700 000 € sur la totalité de la période) et ceci alors même qu'une diminution des dépenses d'équipement est prévue (- 2 100 000 € entre 2017 et 2021).

tableau 47 : Encours et délai d'extinction de la dette

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 31.12	17 546	18 830	18 711	18 803	18 998
Epargne brute	5 509	5 122	4 967	4 908	4 805
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	3,2	3,7	3,8	3,8	4,0

tableau 48 : Financement de l'investissement

K€	2017	2018	2019	2020	2021
Dép. d'inv. hs annuité en capital	9 113	8 500	7 000	7 000	7 000
Dép. d'inv. hs dette	9 113	8 500	7 000	7 000	7 000
Dépenses d'équipement	9 112	8 500	7 000	7 000	7 000
Dépenses directes d'équipement	8 823	8 180	6 750	6 750	6 750
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	290	320	250	250	250
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	0	0	0	0	0
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0
Financement des investissements	7 806	8 229	6 840	6 897	6 686
Epargne nette	3 548	3 400	3 042	2 844	2 766
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 682	1 264	1 504	1 410	1 198
FCTVA	916	1 062	1 303	1 208	997
Produits des cessions	719	100	100	100	100
Diverses RPI	46	102	102	102	102
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes)	389	150	150	150	150
Subventions yc DGE / DETR	687	409	338	338	338
Emprunt	1 500	3 006	1 806	2 156	2 234

Le DOB 2018 confirme que, compte tenu de l'évolution envisagée des recettes réelles de fonctionnement (+ 0,7 %) et des dépenses réelles de fonctionnement (+ 2,2 %), la capacité d'autofinancement s'érode.

Quant au montant total des dépenses d'investissement, il est mentionné dans le DOB 2018 que son niveau devrait atteindre celui de 2017, soit 8 M€. Plusieurs opérations sont programmées, dont notamment celles relatives aux aménagements des espaces majeurs dans le cadre de la

politique menée en cœur de ville. L'endettement devrait ainsi augmenter dès 2018, sans pour autant dégrader significativement les ratios de remboursement de la dette de la commune.

Les orientations du budget 2018 apparaissent ainsi proches des hypothèses figurant dans la prospective transmise par la commune.

Par contre, en matière d'investissement, la prospective transmise par la ville s'éloigne fortement des arbitrages retenus dans le tableau de bord des opérations d'investissement à venir⁴⁶. Ainsi, alors qu'il ressort de ce tableau de bord un programme d'investissements soutenu et en croissance continue de 35,2 M€ sur les trois prochaines années (2018-2020), dont plus de 52 % concerne des opérations d'aménagement urbain (18,5 M€ pour les trois prochaines années), la prospective transmise mentionne un volume d'investissements moindre de 22,5 M€.

Il apparaît au regard de la prospective transmise, qu'à compter de l'année 2019, la commune réduit son volume d'investissements annuels (7 M€ par an) afin de maintenir ses équilibres financiers et notamment sa capacité de désendettement⁴⁷.

Pour autant, la collectivité soutient son développement en mettant en œuvre un programme d'investissement ambitieux orienté vers la mise en valeur de son cœur historique.

En conséquence, la commune est appelée à la vigilance et doit poursuivre ses efforts de maîtrise des charges de gestion afin de pouvoir soutenir sa politique d'investissement.

⁴⁶ La chambre, sur la base d'un tableau de bord validé en juillet 2017 et produit lors de l'instruction, a ventilé les opérations inscrites.

⁴⁷ En effet, si la commune consacre à son développement un volume d'investissements annuels de l'ordre de 12 M€ tel que figurant dans ses hypothèses transmises, alors l'encours de la dette augmentera significativement (+ 90 %) et sa capacité de désendettement deviendrait d'un niveau moins soutenable (8,4 années en 2022).

tableau 49 : Scénario de prospective 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	-0,7%	-0,7%	-0,7%	-0,7%
Produit fiscal strict	16 806	17 057	17 277	17 503	17 731
Autres impôts et taxes	2 163	1 956	1 879	1 892	1 878
Dotations et participations	5 698	5 848	5 898	5 938	5 972
Autres produits fct courant	3 421	2 788	2 829	2 872	2 914
Produits exceptionnels larges	192	152	152	152	152
Produits de Fonctionnement	28 281	27 801	28 037	28 356	28 648
Ev°nominale Charges fct	5,6%	-0,4%	1,8%	1,8%	1,8%
Charges fct courant strictes	20 621	20 532	20 894	21 263	21 638
Atténuations de produits	1 639	1 652	1 652	1 652	1 652
Ch. exceptionnelles larges	16	50	50	50	50
Annuité de dette	2 458	2 167	2 399	2 547	2 542
Ch. de Fonctionnement larges	24 733	24 401	24 995	25 512	25 882
Epargne nette	3 548	3 400	3 042	2 844	2 766
Rec.Inv. hs Emprunt	2 758	1 823	1 992	1 897	1 686
Var Excédent	-1 307	-271	-160	-103	-314
Dép Inv. hs Capital	9 113	8 500	7 000	7 000	7 000
Dép Inv. hs Dette	9 113	8 500	7 000	7 000	7 000
Dépenses directes d'équipt	8 823	8 180	6 750	6 750	6 750
Fonds de concours	290	320	250	250	250
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0
Emprunt	1 500	3 006	1 806	2 156	2 234

Variables de pilotage	2017	2018	2019	2020	2021
EBC	5 829	5 465	5 339	5 289	5 206
Ep brute	5 509	5 122	4 967	4 908	4 805
Encours (31.12) / Ep brute	3,2	3,7	3,8	3,8	4,0
Emprunt / DI hs capital	16,5%	35,4%	25,8%	30,8%	31,9%
Effort fiscal	1,8263	1,7973	1,7986	1,7895	1,5943
EGC	3 759	3 488	3 328	3 225	2 911
Annuité	2 458	2 167	2 399	2 547	2 542
Annuité antérieure	2 458	2 167	2 156	2 153	1 961
Annuité nouvelle	0	0	243	394	581
Taux TH	17,39%	17,39%	17,39%	17,39%	17,39%
Taux Foncier bâti	44,07%	43,63%	43,20%	42,77%	42,35%

Source : commune d'Auch

5. LA MUTUALISATION ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET SA VILLE-CENTRE

5.1. La mutualisation des services

5.1.1. Un schéma de mutualisation des services récent

Le schéma de mutualisation des services, pris en application de l'article 67 de la loi n° 2010-1563, a été approuvé par délibération du 7 juillet 2016. Il propose :

- le développement de formes souples de mutualisation (type groupements de commandes) ;
- la création de nouveaux services communs (sous réserve d'une compensation intégrale des coûts) dans les domaines suivants :
 - expertise et appui sur l'informatique-bureautique des communes,
 - appui en termes de marchés publics,
 - logistique pour les fêtes et manifestations.

En effet, la communauté d'agglomération s'est structurée en s'adossant à la ville-centre, Auch, qui dispose des ressources humaines reparties dans les différentes filières des métiers de la fonction publique territoriale.

5.1.2. Une intensification des mises à disposition croisée entre l'agglomération et la villecentre

Les relations entre les deux structures au cours de la période sous revue vont dans le sens d'une intensification des mises à disposition ascendantes provenant de la commune d'Auch (203 agents sur un total de 219 agents en 2016), et dans une moindre mesure dans le sens des mises à disposition descendantes de la communauté au profit de la ville d'Auch⁴⁸ (56 agents sur un total de 59 agents en 2016).

 $^{^{\}rm 48}$ Agents exerçant principalement dans le cadre de la compétence périscolaire.

tableau 50 : Mises à disposition des communes vers la communauté d'agglomération

			2011 2012 2013 2014		2014	2015		2016					
Collectivité d'origine	Type de mise à Mise à	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant
Auch	à titre individuel	51	324 997,28€	45	317 410,93 €	49	325 745,63 €	63	449 417,19€	203	1 269 025,31€	203	1372 444,46€
Auch	màd de service	80	414 486,94 €	81	492 236,04€	133	564 423,54 €	145	561 797,63€	129	869 410,63 €		
Auterrive	à titre individuel	3	21 559,44€	3	23 089,14€	3	24 658,59€	3	27 563,30 €	3	27 567,87 €	3	21 333,81€
Castelneau- Barbarens	à titre individuel	2	15 890,83 €	2	14 177,46€	2	15 739,84€	3	19 189,00€	3	19 946,33 €	2	9 645,36 €
Castelneau- Barbarens	màd de service	1	2 469,12 €	1	2 555,80€	1	2 827,05 €	1	2 907,25€	1	3 484,35€	0	- €
Castin-Duran (SIIS)	à titre individuel	3	18677,72€	3	13 833,03 €	3	13 414,59€	3	13 947,65 €	3	16 941,01€	3	8 496,03 €
Crastes	à titre individuel	1	4 238,70 €	1	4 238,70 €		- €	0	- €	1	5 886,29€	0	- €
Lahitte	à titre individuel		- €		- €		- €	0	- €	1	3 649,03 €	1	2 890,40 €
Monteaut-Les- Créneaux	à titre individuel	1	3 617,13€	1	4 639,87 €		4763,92€	0	- €	1	5 481,80€	1	6 628,03€
Nougaroulet	à titre individuel	2	9 182,88€	2	9 499,53 €	2	9 180,53 €	2	4811,99€	2	- €	0	- €
Pavie	à titre individuel	6	23 440,57€	6	28 201,56 €	6	37 727,76€	6	40 596,65 €	6	44 655,67€	0	- €
Pessan	à titre individuel	3	11 869,35 €	3	12 659,56 €	2	12 233,50€	2	12 577,57€	2	13 239,61€	2	5 992,88€
Preignan	à titre individuel	4	28 641,81€	4	29 473,44€	4	33 022,12 €	4	33 952,03 €	4	36 367,54€	4	24 250,72 €
TOTAL BRUT	OTAL BRUT		879 071,77 €	152	952 015,06 €	205	1 043 737,07 €	232	1166760,26€	359	2315655,44€	219	1 451 681,69€
TOTAL CORRIGE des exceptionnels de 20		157	879 071,77 €	152	952 015,06 €	205	1 043 737,07 €	232	1 166 760,26 €	230	1 446 244,81€	219	1 451 681,69€

Source: Grand Auch

tableau 51 : Mises à disposition de la communauté d'agglomération vers les communes

		2011			2012	2013		2014		2015		2016	
	Type de mise à												
Collectivité	Mise à	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agents	Montant	Agent	Montant
destinataire	disposition												
Auch	à titre individuel	19	199 076,67 €	20	218 358,79 €	19	231655,93	24	301 253,19 €	24	277 177,62€	24	282 513,02
Auch	màd de service	4	104850,97	4	133868,03	29	218557,99	28	199 909,62 €	33	274 141,71 €	32	236 559,98 €
Monteaut-Les-			0772.07	4	10740 10		10077.22	2	A C2C AE C		44.470.70.6	4	44 202 74 6
Créneaux	à titre individuel	1	9772,97	1	10748,12	1	10977,32	2	4 636,45 €	1	11 176,70 €	1	11 263,71 €
Preignan	à titre individuel	1	5880,73	1	3591,7	1	4797,07	1	4 881,91 €	1	5 098,11 €	1	5 217,89€
Val de Gers	à titre individuel		0	1	4389,88	1	4909,9	2	4 636,45 €	1	11 176,70€	1	5 776,69€
TOTAL 25 319 58		319 581,34 €	27	370 956,52 €	51	470898,21	57	510 681,17 €	60	567 594,14€	59	535 554,60 €	

Source : Grand Auch

5.1.3. Le développement des services communs en application de l'article L. 5211-4-2 du CGCT

Par délibération du 25 juin 2015⁴⁹, il a été créé un service commun pour l'instruction du droit des sols, en charge des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune (certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, permis de construire, de démolir, d'aménager). Le maire reste l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Cette forme de mutualisation se développe, la délibération du 21 décembre 2017 prévoyant la création de plusieurs services communs à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- la direction générale des services ;
- la direction générale des services techniques ;
- la direction générale adjointe en charge des ressources humaines et des conditions de travail.

⁴⁹ Périmètre d'intervention de ce service commun étendu dans le cadre de la nouvelle agglomération par délibération du 12 janvier 2017.

La convention du 22 décembre 2017 précise les modalités de mise en place de ces services communs. Le remboursement des dépenses s'effectue sur la base des données réelles de l'exercice n-1 (dépenses nettes relatives au personnel mobilisé, majorées de 30 % correspondant à un forfait des charges de fonctionnement et d'amortissement).

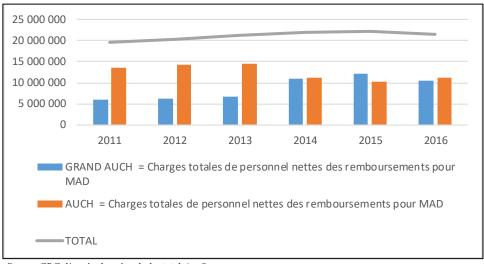
5.1.4. Une évolution des charges de personnel cumulées en hausse en dépit de la mutualisation des services

L'ensemble des charges nettes de personnel agrégées entre la commune centre (11,2 M€) et la communauté d'agglomération (10,4 M€) représente 87 % des charges de personnel du territoire intercommunal en 2016.

Var. annuelle 2011 Variation 2011/2016 COLLECTIVITE en € 2012 2013 2014 2015 2016 = Charges totales de personnel 6 032 325 nettes des 6 217 778 6 701 819 10 843 132 12 052 813 10 364 680 11,4% remboursem ents pour **GRAND AUCH** 41,80% MAD = Charges totales de personnel 13 539 672 14 179 323 14 587 500 11 247 288 10 260 884 11 227 648 -3.7% nettes des remboursem ents pour AUCH -20.59% 19 571 996 20 397 100 22 090 420 22 313 697 TOTAL 21 289 319 21 592 327 9.36%

tableau 52 : Charges totales de personnel consolidées

Source : CRC d'après données du logiciel Anafi



graphique 5 : Charges totales de personnel consolidées

Source CRC d'après données du logiciel Anafi

Les charges de personnel de la commune d'Auch ont diminué depuis l'année 2011 de 3,7 % ⁵⁰. Cette diminution s'accompagne du basculement à compter de l'année 2014 dans un régime d'attribution de compensation négative. La baisse des dépenses de personnel se conjugue donc avec celle des ressources de la commune.

⁵⁰ Le CA de l'année 2017 enregistre un montant de charges de personnel net des remboursements de MAD d'un même niveau (11 269 985 €).

Les charges de personnel de l'agglomération ont, quant à elles, augmentées très significativement (+ 41,80 %). L'augmentation de ce poste, en dehors de l'impact des transferts de compétences, est liée au renforcement de certains services, notamment du pôle petite enfance et du pôle jeunesse.

Cette augmentation est encore plus significative (+ 51,63 %) si l'on intègre les charges de personnel liées à la compétence des ordures ménagères gérée en régie directe, et inscrites à compter de 2016 dans un budget annexe dédié à ce service⁵¹.

L'évolution consolidée des charges de personnel des deux collectivités, après prise en compte des refacturations croisées et des refacturations vers ou depuis des structures annexes, est orientée à la hausse de +9 % sur la période 2011-2016. Si on intègre le poids des charges de personnels transférés vers le budget annexe ordures ménagères, l'évolution consolidée des charges de personnel serait de l'ordre de + 14 % entre 2011 et 2016.

5.2. La mutualisation des achats

5.2.1. Un périmètre consolidé d'achat

Le nombre et le volume des achats effectués par l'agglomération est en constante augmentation sur la période alors que ceux relevant de la commune diminuent : en 2016, sur un volume d'achats consolidé de 8,2 M€, les achats de l'agglomération représentaient 3,6 M€ et ceux de la commune 4,6 M€. La majeure partie des achats ont relevé de marchés à procédure adaptée (7,5 M€ sur 8,2 M€).

tableau 53 : Nombre et montants des marchés passés par type de procédure consolidé (2011-2016)

	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
PROCEDURES	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Appels d'offres	6	1 824 732,80	7	14 519 836,66	30	3 053 699,27	34	4 249 590,14	20	2 826 679,77	24	608 522,49
Marché à procédure adaptée (MAPA)	186	6 577 451,18	219	9 602 719,14	175	8 152 260,90	137	5 940 434,22	159	8 666 451,55	98	7 518 738,82
Négociés sans publicité ni mise en concurrence												
Négociés avec publicité et mise en concurrence			1	174 732,05	1	212 633,48	1	102 450,00				
Exclusions du code des marchés publics												
Centrales d'achat		79 600,50		59 432,44		100 768,21		65 798,36		77 862,64		103 645,77
Achats effectués par groupement de commandes												
Autres												
Total	192	8 481 784,48	227	24 356 720,29	206	11 519 361,86	172	10 358 272,72	179	11 570 993,96	122	8 230 907,08

Source : CRC d'après réponses aux questionnaires « commande publique »

5.2.2. Un service commande publique mutualisé entre l'agglomération et la ville-centre

5.2.2.1. Un service mutualisé centré sur le montage des procédures de passation des marchés

Le service commande publique est composé de cinq ETP avec des mises à disposition individuelle à 30 % au bénéfice de l'agglomération. Ce service, positionné au sein de la direction des services techniques de la commune d'Auch, intervient essentiellement dans le montage des procédures de passation des marchés publics (rédaction du dossier de consultation des entreprises, lancement et suivi de la consultation).

⁵¹ L'exercice 2016 marque le début de l'activité de ce BA du Grand Auch avec des charges de personnel d'un montant de 1 018 442 €.

5.2.2.2. Une organisation largement décentralisée qui fait courir des risques juridiques

Les procédures d'achat font intervenir plusieurs services de façon successive avec une très large responsabilité laissée aux services utilisateurs.

En effet, l'initiative de l'achat et la définition du besoin incombent au service utilisateur. La passation est de la responsabilité du service commande publique (avec l'attribution des marchés à procédure adaptée par un collège d'élus). L'exécution des marchés est partagée entre le service utilisateur (pour le service fait), le service commande publique (pour le contrôle de la conformité des factures aux pièces contractuelles) et le service des finances (pour le mandatement).

De cette organisation de l'achat, largement décentralisé, naissent des risques juridiques qui ont été détectés pendant l'instruction :

1. Une absence de contrôle centralisé de la computation des seuils et la présence d'achats hors procédure

Les deux collectivités sont dotées d'une nomenclature commune des achats.

Selon une pratique communément acceptée mais non formalisée, un référent interne est désigné par famille d'achats (le service utilisateur qui dépense le plus). Chaque service référent doit veiller au non-dépassement du volume d'achats recensé. Ce contrôle décentralisé ne fait intervenir ni le service commande publique, ni le blocage d'un logiciel. Ainsi, le seul blocage existant est celui des crédits budgétaires affectés au service utilisateur.

Cette pratique conduit au constat de dépassement du seuil de procédure sur certaines familles d'achats.

En effet, la chambre a procédé par sondage pour vérifier le respect des seuils sur des familles d'achats partagés (achats outillage, fleurs et boissons). Il a été observé le non-respect des seuils pour les familles 20 02 et 20 03 de la nomenclature (outillage et petites fournitures pour la régie).

2. Un allongement des délais internes de lancement des consultations et une dégradation des « prestations » rendues par le service commande publique

L'organisation décentralisée crée des files d'attente de marchés à lancer qui sont transmis par les services utilisateurs au service de la commande publique (constat réguliers de 15 à 20 marchés en attente de lancement de consultation).

Certaines procédures ont été abandonnées par le service commande publique (notamment la publication de l'avis d'intention de conclure un marché inférieur à 90 000 €, le recensement de données relatives à la répartition géographique de la commande publique des deux collectivités).

3. Une absence d'interface entre le logiciel Sedit Marianne (qui gère l'aspect financier des marchés) et le logiciel Marco (qui génère les pièces contractuelles de marché), ce qui ne sécurise pas l'ensemble du processus d'achat

L'ensemble de ces constats conduit la chambre à inviter les deux collectivités à repenser l'organisation des processus d'achat dans un objectif de sécurité juridique renforcée.

Recommandation

3. Repenser l'organisation des processus d'achat dans un objectif de sécurité juridique renforcée. *Non mise en œuvre*.

5.2.3. Une mutualisation ponctuelle sans stratégie d'achat

5.2.3.1. L'existence de groupements de commandes faiblement utilisés

Les acheteurs peuvent faire le choix d'acquérir seuls les travaux, les fournitures et les services qui répondent à leurs besoins, de se grouper avec d'autres acheteurs ou de recourir à une centrale d'achats⁵².

À ce jour, neuf groupements d'achats actifs ont été recensés.

La majorité qui concerne l'agglomération et la commune d'Auch a été passée dans le domaine des achats récurrents transversaux (services et fournitures d'équipements pour les bâtiments, fournitures de bureaux, d'informatique ou de reprographie, assistance au renouvellement des contrats d'assurances). D'autres sont spécifiques à l'agglomération pour la mise en œuvre d'opérations ponctuelles (avec une commune-membre ou avec l'office de tourisme).

⁵² Selon l'article 26-I de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une centrale d'achats est un acheteur (pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice) qui a pour objet d'exercer, à titre onéreux ou non, des activités d'achat centralisées qui sont :

⁻ soit l'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;

⁻ soit la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

tableau 54 : Liste des groupements d'achats

N°	Collectivités Mutualisées	Objet du groupement
1	Commune + GAA + CIAS	Différents services et fournitures d'équipements dans les bâtiments : - Contrôles périodiques d'équipements techniques des bâtiments: ascenseurs, coffrets électriques, installations gaz, extincteurs, systèmes de sécurité incendie, désenfumages, système de chauffage, alarmes et vidéosurveillance - Diagnostic techniques: amiante plomb, termites, thermiques - Achat de mobilier de bureau - Fournitures de fluides: eau, électricité, gaz et fioul - Choix de prestataires dans les opérations de bâtiments: Contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé - La mise en place de signalétique intérieure et extérieure
2	Commune + CCGA + CIAS	Equipements et prestations permettant la mise en œuvre des services d'un "Groupe fermé d'utilisateurs" ou G.F.U. afin de créer une interconnexion des divers sites administratifs de chacun des membres du groupement par le biais d'une liaison optique
3	Commune + CCGA + CIAS	Fourniture d'équipements et de services informatiques: -Matériels informatiques et multimédia, licences et téléphonie -Câblages informatiques et électriques - Consommables et maintenance d'imprimantes -Tous types de prestations à caractère informatique: études, audit, développements, maintenance et hébergements
4	Commune + GAA + CIAS	Fourniture d'équipements et de services de reprographies et impressions: - matériel de reprographie et impression acheté ou loué - maintenance du matériel - fourniture des consommables - système de contrôle et de comptabilisation des consommations
5	Commune + GAA + CIAS	Mission d'assistance au renouvellement des contrats d'assurance
6	GAA + UGAP	Fourniture et acheminement de gaz naturel
7	GAA + (Liste des membres pilotes du groupement dans la convention)	Fourniture et acheminement d'électricité, et services associés en matière d'efficacité énergétique
8	GAA + Commune de	Réalisation de travaux de renaturation du ruisseau de l'Aulouste sur les
	Nougaroulet	communes de Nougaroulet et de Crastes
9	GAA + Office de Tourisme	Passation et réalisation de 2 marchés : - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des besoins de médiation sur le territoire du Grand Auch - Réalisation des outils numériques de médiation

Source : Grand Auch

L'évolution de la masse financière consacrée à ces achats regroupés, telle que recensée lors de l'instruction, fait apparaître une désaffection de leur utilisation.

Interrogés sur cette tendance, les services utilisateurs ont évoqués plusieurs raisons au titre desquelles figurent :

- pour le mobilier de bureau, l'abandon de l'accord-cadre passé dans ce domaine en raison du manque de concurrence des titulaires sélectionnés ;
- pour le diagnostic et le contrôle technique des bâtiments, le choix de rattacher ces prestations aux opérations de travaux et ainsi de lancer des consultations non regroupées ;
- pour l'eau (la délégation de service public en cours) et pour le fioul (le changement de mode d'énergie).

En conclusion, les groupements de commandes existants devraient être revus afin de tenir compte de l'évolution des segments d'achats concernés dans le cadre d'une stratégie globale d'achat.

tableau 55 : Évolution de la masse financière de chacun des achats regroupés

	MI	UTUALISATION	DES ACHATS E	N € H.T.			
Conventio					204.4	2045	2046
n n°	mutualisation	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Mobilier de bureau	7 279,00 €	9 423,00 €	9 196,00 €	14 769,00 €	12 847,00	14 401,00
	dont part mutualisée en valeur			9 196,00 €	14 769,00 €	5 013,70	
	dont part mutualisée en pourcentage	0%	0%	100%	100%	39%	0%
	Fourniture d'eau	255 353,98€	317 519,71 €	327 120,80 €	264 230,84 €	234 873,67	257 196,37
	dont part mutualisée en valeur						
	dont part mutualisée en pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Fourniture de fioul	9 232,32 €	9 395,48 €	12 218,27 €	4 747,83 €	3 954,56	3 216,01
	dont part mutualisée en valeur						
1	dont part mutualisée en pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%
1	Contrôles périodiques bâtiments	12 402,07 €	18 794,23€	19 759,42 €	15 467,08 €	22 615,91	20 677,00
	dont part mutualisée en valeur					14 521,00	20 677,00
	dont part mutualisée en pourcentage	0%	0%	0%	0%	64%	100%
	Diagnostics bâtiments	- €	6 385,71 €	4 067,31 €	6 859,83 €	4 237,50	508,36
	dont part mutualisée en valeur						
	dont part mutualisée en pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Contrôles techniques - CSPS	7 044,09 €	6 651,00 €	3 940,00 €	1 515,00 €	3 419,20	2 005,80
	dont part mutualisée en valeur						
	dont part mutualisée en pourcentage	0%	0%	0%	0%	0%	0%
2-3-4	Pas d'information disponible sur la par	t mutualisée d	e chaque segm	ent d'achat			
	Renouvellement des contrats				7 455,00 €	355,00€	
5	dont part mutualisée en valeur				7 455,00 €	355,00€	
	dont part mutualisée en pourcentage	-			100%	100%	
	Fourniture de Gaz	363 797,00€	530 570,00€	471 619,00 €	511 905,00 €	454 713,00	327 222,00
6	dont part mutualisée en valeur	- €	- €	- €	- €	454 713,00	327 222,00
	dont part mutualisée en pourcentage	0%	0%	0%	0%	100,00	100,00
	Fourniture d'Electricité	496 181,00€	476 877,00 €	539 165,00€	581 283,00€	556 371,00	544 397,00
7	dont part mutualisée en valeur	- €	- €	- €	- €	- €	424 662,00
	dont part mutualisée en pourcentage	0%	0%	0%	0%	0,00	78,01
	Travaux de renaturation du ruisseau						
8	de l'Aulouste					102 189,41 €	3 745,20€
	dont part mutualisée en valeur					102 189,41 €	3 745,20€
	dont part mutualisée en pourcentage					100%	100%
	AMO médiation sur le territoire de					12 500 00 0	1 250 00 0
	GACG dont part mutualisée en valeur					12 500,00 €	1 250,00 €
	,					12 500,00 €	1 250,00 €
9	dont part mutualisée en pourcentage Réalisation des outils numériques de					100%	100%
	médiation						49 998,80 €
	dont part mutualisée en valeur						49 998.80 €

Source : Grand Auch

5.2.3.2. Le manque de pilotage et l'absence de contrôle des résultats

Le développement attendu des groupements de commandes comme forme de mutualisation

Le schéma de mutualisation des services approuvé en juillet 2016 mentionne l'intérêt des groupements de commandes et l'utilité de leur développement : « Simples à mettre en place, leur rapport coût-efficacité est très favorable. Les groupements de commandes permettent notamment à des structures de petites tailles comme la plupart des communes rurales du Grand Auch de

bénéficier à la fois de l'ingénierie d'un chef de file disposant de l'expertise nécessaire et de conditions de marché potentiellement plus intéressantes du fait de la masse critique.

Un cadre souple et basé sur le volontariat renforce l'attrait du système qui mérite d'être déployé à un niveau plus important qu'aujourd'hui ».

Une initiative laissée aux services utilisateurs

L'initiative pour la création de groupements de commandes appartient uniquement aux services utilisateurs. Il n'existe pas de stratégie globale à l'œuvre dans ce domaine. Ainsi le déploiement de ce type d'achat est ponctuel et vise avant tout à répondre à des objectifs internes à chaque service sans dynamique globale en termes d'économies d'échelles réalisées.

Une absence de mesure des économies réalisées

Il n'existe pas de bilan des achats détaillé et chiffré.

Les intérêts de coordonner et mutualiser leurs achats sont multiples pour les acheteurs. Outre les économies d'échelles réalisées en raison du volume de commandes, d'autres aspects positifs doivent être relevés (notamment, réduction des coûts de procédure, développement de l'expertise dans le domaine de la commande publique).

Compte tenu de ces enjeux dans un contexte marqué par la mutualisation des services entre l'agglomération et la commune d'Auch, la chambre recommande le recours aux groupements de commandes entre ces deux collectivités.

Recommandation

4. Recourir plus régulièrement aux groupements de commandes entre l'agglomération et la commune d'Auch. *Non mise en œuvre*.

GLOSSAIRE

AC attribution de compensation ANAH Agence nationale de l'habitat

AR aller-retour

AT accident du travail

ATSEM agent territorial spécialisé des écoles maternelles

BA budget annexe BP budget principal

BTS brevet de technicien supérieur CA communauté d'agglomération

CA compte administratif

CAF capacité d'autofinancement
CCAS centre communal d'action sociale
CCI chambre de commerce et d'industrie
CDT comité départemental du tourisme

CGCT code général des collectivités territoriales

CHSCT comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIAS centre intercommunal d'action sociale

CLD congé maladie longue durée

CLECT commission locale d'évaluation des charges transférées

CLM congé longue maladie

CMA chambre de métiers et de l'artisanat

CP charges de personnel
CPER contrat de plan État-région
CRC chambre régionale des comptes
CRT comité régional du tourisme

DGF dotation globale de fonctionnement
DGFIP Direction générale des finances publiques

DOB débat d'orientations budgétaires
DSC dotation de solidarité communautaire
DUT diplôme universitaire de technologie

EPCI établissement public de coopération intercommunale

ETP équivalent temps-plein

FCTVA fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FPIC fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

FRNG fonds de roulement net global HLM habitation à loyer modéré

HT hors taxes

IFSI institut de formation en soins infirmiers

Insee Institut national de la statistique et des études économiques

IUT institut universitaire de technologie

k€ kilo euros = millier d'euros

M€ million d'euros

MAD mise à disposition

Md€ milliard d'euros

MO maître d'œuvre

MO maladie ordinaire

MP maladie professionnelle

NOTRÉ nouvelle organisation territoriale de la République NPNRU nouveau programme national de renouvellement urbain PADD plan d'aménagement et de développement durable

PLH programme local de l'habitat
PPI plan pluriannuel d'investissement

R&C risques et charges RN route nationale

SPA service public administratif

SPIC service public industriel et commercial

TER transport express régional TLE taxe locale d'équipement TTC toutes taxes comprises TVA taxe sur la valeur ajoutée

Réponses aux observations définitives en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières

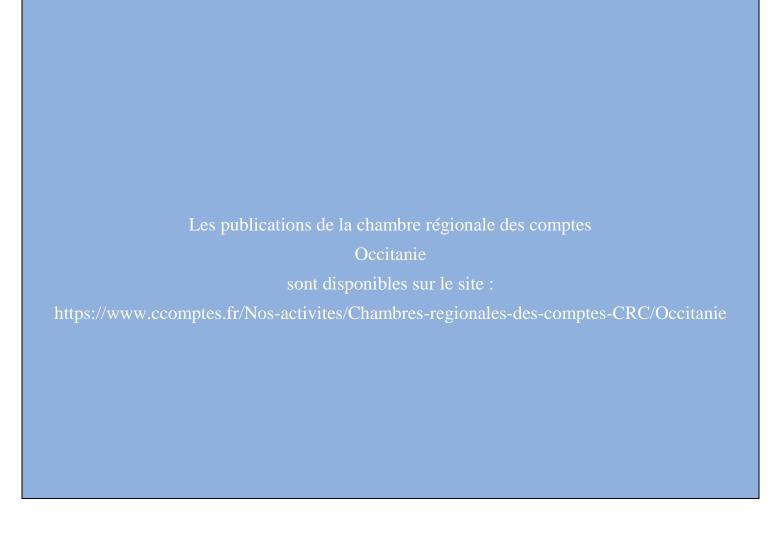
Une réponse enregistrée :

- Réponse du 7 mai 2019 de MM. Franck Montaugé et Christian Laprébende, respectivement précédent et actuel maires de la commune d'Auch.

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».





Chambre régionale des comptes Occitanie 500, avenue des États du Languedoc CS 70755 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie@crtc.ccomptes.fr
@crcoccitanie